



# RENFORCER NOS LIENS :

Quatre domaines de progrès pragmatique  
dans les relations Canada - États-Unis

*Décembre 2010*

*Le porte-parole des entreprises canadiennes<sup>MD</sup>*

# Branché!



Le pouvoir  
de façonner les politiques +  
le pouvoir de notre réseau

## Branchez-vous.

Association de gens d'affaires la plus importante et influente du Canada, la Chambre de commerce du Canada assure la liaison entre les entreprises et le gouvernement fédéral. Elle exerce une influence constante sur les politiques publiques et le processus décisionnel au profit des entreprises, des collectivités et des familles du Canada.

Découvrez la puissance d'un réseau de plus de 420 chambres de commerce représentant 192 000 entreprises de toutes tailles, actives dans tous les secteurs d'activité dans chaque région du pays.

## Faites-vous entendre.

*Le porte-parole des entreprises canadiennes<sup>MD</sup>*

# BRANCHÉ!

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b> .....	3
Aperçu des relations Canada-États-Unis .....	3
<b>Chapitre 1 : L'importance des relations commerciales</b>	
<b>Canada - États-Unis</b> .....	5
<b>Apprendre à ses dépens</b> .....	6
Buy American .....	6
Étiquetage obligatoire du pays d'origine aux États-Unis .....	8
Un problème croissant .....	9
<b>Chapitre 2 : Coopération réglementaire</b> .....	10
<b>Introduction</b> .....	10
<b>Secteurs qui requièrent une attention particulière</b> .....	11
Transport .....	11
Secteur de l'aérospatial et de la défense .....	12
Agroalimentaire .....	14
Le secteur financier .....	15
Obstacles réglementaires nationaux .....	16
Protéger la propriété intellectuelle du Canada .....	17
<b>Chapitre 3 : La sécurité énergétique et l'environnement</b> .....	20
<b>Introduction</b> .....	20
<b>Politique environnementale</b> .....	20
<b>Sécurité énergétique</b> .....	22
<b>Chapitre 4 : Créer une frontière du 21e siècle</b> .....	25
<b>Introduction</b> .....	25
<b>À la recherche d'un équilibre</b> .....	26
Le coût élevé de la préapprobation de négociant .....	26
Atteindre une masse critique de documentation sur les	
voyages transfrontaliers .....	27
Délais à la frontière .....	28
Un plan de mesures d'urgence pour la frontière .....	30
<b>Un trou dans la frontière</b> .....	30
<b>Conclusion</b> .....	32
<b>Sommaire des recommandations</b> .....	34

# INTRODUCTION

## Aperçu des relations Canada - États-Unis

Il y a 20 ans, le Canada et les États-Unis ont conclu un Accord de libre-échange qui a établi une nouvelle norme pour la libéralisation du commerce entre les nations industrialisées. Le résultat de négociations exhaustives nécessitant la participation de tous les ordres de gouvernement, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE entre le Canada et les États-Unis) a permis de réaliser une efficacité économique et a accru la croissance au Canada et aux États-Unis. Depuis la signature de l'ALE, et plus tard de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), le commerce du Canada avec les États-Unis a augmenté de plus de 80 pour cent. Les États-Unis ont également tiré profit de ces accords. Au cours de la décennie qui a suivi la signature de l'ALENA, le nombre d'emplois aux États-Unis s'est accru de 20 pour cent alors que le Canada et le Mexique demeurent le marché d'exportation le plus important pour les biens et services américains.<sup>1</sup>

Plus de deux décennies plus tard, les avantages extraordinaires garantis par l'ALE entre le Canada et les États-Unis et l'ALENA sont compromis en raison des tendances économiques et politiques changeantes. En 2008, en réaction à la crise financière, les États-Unis ont adopté des politiques protectionnistes qui ont non seulement ignoré la nature intégrée de la chaîne d'approvisionnement nord-américaine, mais qui ont également porté préjudice aux entreprises de deux côtés de la frontière. Bien que les exigences de la politique protectionniste dite *Buy American* étaient excessives, elles ne représentent qu'un des symptômes de la lente érosion qui doit être infirmée.

Le Canada et les États-Unis jouissent depuis fort longtemps des avantages de l'une des relations commerciales les plus prospères au monde et des millions

d'emplois dépendent de centaines de milliards de dollars en commerce bilatéral. Mais ces relations vont au-delà de l'intégration économique et comprennent des liens familiaux, la langue, des valeurs partagées, un environnement unique et des intérêts communs à l'étranger. Ces deux voisins nord-américains ont généralement coopéré à tous les niveaux, de la politique étrangère jusqu'aux problèmes de sécurité, et comptent peu de domaines de conflits majeurs. Chaque année, il y a plus de 200 millions de passages individuels à la frontière entre les deux pays. Il ne fait aucun doute que le Canada et les États-Unis sont des amis intimes et d'excellents alliés. Les Canadiens tirent profit de cette relation puisque la moitié de la richesse du Canada découle de ses investissements et de son commerce avec les États-Unis.<sup>2</sup>

Malheureusement, les relations entre le Canada et les États-Unis ont subi des pressions au cours des dernières années. Les mesures accrues de sécurité ont anéanti le concept de « frontière non défendue ». Les différends commerciaux dans un grand nombre de secteurs, y compris l'agriculture, les ressources naturelles et la propriété intellectuelle, ont causé des frictions de plus en plus nombreuses.<sup>3</sup> Pour aggraver la situation, la politique *Buy American* a remis en question l'accès au marché dans lequel les entreprises ont investi avec confiance durant plus de 20 ans. Selon Alexander Moens, attaché supérieur de recherches à l'Institut Fraser, les Canadiens « ... subissent les contrecoups d'un millier de compressions alors que les relations Canada-États-Unis sont emportées dans les flots tumultueux de la sécurité et du nationalisme économique américains. »<sup>4</sup>

Le monde est un endroit différent pour les États-Unis. Non seulement doit-il lutter pour émerger de la pire récession de l'histoire récente, mais les taux de chômage continuent d'être préoccupants de même que les niveaux élevés de la dette publique et des dettes privées. En

1 Le Département du commerce américain. « Rapport au président sur l'initiative nationale d'exportation : le plan de promotion des exportations du Cabinet pour doubler les exportations américaines d'ici cinq ans ». Septembre 2010.

2 Moens, Alexander. « "U.S. Trade is Canada's No. 1 Concern ». *Telegraph Journal*. 2 janvier 2010. <http://telegraphjournal.canadaeast.com/opinion/article/907186>.

3 Ek, Carl. « Canada-U.S. Relations ». Congressional Research Service. 12 mai 2009.

4 Note 2 ci-dessus.

juin 2010, le déficit commercial des États-Unis a atteint 49.9 milliards \$, soit le plus important écart depuis octobre 2008, alors qu'on prévoit que le rythme de la croissance économique sera plus lent que celui prévu initialement pour l'année 2010.<sup>5</sup> En plus des pressions économiques canadiennes, l'ensemble de l'Amérique du Nord fait face à une concurrence croissante de l'Asie. L'influence de plus en plus marquée de la Chine et de l'Inde, particulièrement comme pôle d'attraction de la production industrielle, continuera de porter atteinte à la dynamique du flux des échanges commerciaux et des investissements nord-américains.

En réaction à ces menaces, les États-Unis commenceront naturellement par protéger leurs propres intérêts. Un exemple qui illustre bien sa façon de le faire est celui de l'érection de barrières pour contrer l'industrie étrangère. Les dispositions *Buy American* de l'*American Recovery and Reinvestment Act* (ARRA) ont été utilisées pour empêcher les entreprises étrangères, y compris les entités canadiennes, de participer à des projets auxquels ils avaient auparavant accès. Il a fallu des mois de discussions intenses et un effort diplomatique majeur simplement pour restaurer une grande partie de l'accès au marché qui était traditionnellement acquis.

En raison de la nature intrinsèquement interdépendante des chaînes d'approvisionnement nord-américaines et de l'étendue de notre partenariat économique, les États-Unis doivent demeurer à l'avant-plan du programme de politique étrangère du Canada. Le renforcement des relations au chapitre de l'économie et de la sécurité permettra aux deux pays d'être plus efficaces et en mesure d'affronter la concurrence. Il est urgent que le

Canada fasse un effort pour renouveler ses liens avec son voisin parce que son économie est tributaire de ses relations avec les États-Unis. Les États-Unis tirent également profits des liens plus étroits avec le Canada. Le Canada est un proche allié et une source majeure d'énergie fiable et garantie. Le Canada est également une destination très importante des exportations américaines et un élément clé des réseaux de production nord-américains. Comme dans le cas de l'ALE, le Canada doit encore une fois faire preuve de leadership. Il doit convaincre les États-Unis que les politiques qui entravent la libre circulation transfrontalière des biens et services légitimes non seulement réduisent la compétitivité nord-américaine, mais affaiblissent également le fondement sous-jacent de l'ALE entre le Canada et les États-Unis et de l'ALENA. Un bon nombre des avantages qu'a procurés l'élimination des barrières tarifaires entre les deux pays ont maintenant disparu en raison des différences réglementaires et des coûts dus aux retards et aux exigences de conformité à la frontière. Pour éviter une érosion plus grave, le Canada doit transmettre aux États-Unis une liste de priorités visant à une plus grande mobilisation et faire valoir les avantages mutuels que chacun retirerait d'une meilleure dans ces domaines.

Le présent document fait valoir que le Canada devrait mettre l'accent sur plusieurs enjeux fondamentaux : le commerce, la coopération réglementaire, l'efficacité de la frontière, la sécurité énergétique et l'environnement. Des progrès notables dans ces domaines ont le potentiel d'inaugurer la prochaine génération de croissance économique et de prospérité entre ces deux alliés.

5 Willis, Bob. « U.S. Trade Deficit Unexpectedly Widens by \$49.9 Billion in June. » *Bloomberg*. 11 août 2010. <http://www.bloomberg.com/news/2010-08-11/u-s-trade-deficit-unexpectedly-widens-to-49-9-billion-as-exports-decline.html>.

# CHAPITRE 1 : L'IMPORTANCE DES RELATIONS COMMERCIALES CANADA - ÉTATS-UNIS

Le Canada et les États-Unis jouissent de l'une des relations les plus prospères au monde. Les deux pays partagent une histoire de coopération et d'amitié. La force de cette relation est évidente lorsqu'on constate l'ampleur stupéfiante du commerce bilatéral qui a totalisé environ 593 milliards \$ en 2009.<sup>6</sup> Ceci équivaut à plus 1.6 milliard \$ d'échanges bilatéraux et à plus de 300 000 voyageurs qui franchissent la frontière tous les jours. Depuis que l'ALENA est entré en vigueur en 1994, le commerce bilatéral total des marchandises a augmenté de plus de 120 pour cent.<sup>7</sup>

Grâce en partie à la nature intégrée de ses chaînes d'approvisionnement, le Canada est le plus important marché d'exportation pour 35 des 50 États américains.<sup>8</sup> Malgré cela, l'importance véritable du marché canadien pour les États-Unis est souvent sous-estimée. Le Canada achète davantage de produits aux États-Unis que ses achats combinés en Allemagne, au Japon, en Chine et au Royaume-Uni.<sup>9</sup> En fait, le marché canadien pour les produits américains est plus important que celui de l'ensemble de l'Union européenne (UE) dont la population est 15 fois plus nombreuse que celle du Canada. De plus, les Canadiens importent une valeur de 90 cents de biens américains pour chaque dollar d'exportations canadiennes vers les États-Unis<sup>10</sup>. Avec de tels niveaux de retours, il n'est pas étonnant que huit millions d'emplois aux États-Unis et trois millions d'emplois au Canada dépendent du commerce bilatéral permanent.<sup>11</sup>

Bien que le Canada et les États-Unis aient tous deux tiré profit depuis fort longtemps de cette relation, on a assisté au cours des dernières années à un déclin du commerce.

Durant les années 1990, le Canada a connu une période de forte croissance du commerce des marchandises avec les États-Unis, mais cette croissance n'a pas été soutenue au cours des dix dernières années.<sup>12</sup> Des données récentes de Statistique Canada indiquent que le commerce du Canada avec les États-Unis a diminué, particulièrement dans le cas des biens manufacturés. L'examen annuel du commerce des marchandises effectué par Statistique Canada a confirmé que les exportations canadiennes vers les États-Unis ont chuté d'environ 25 pour cent en 2009.<sup>13</sup> Pour la première fois, des pays autres que les États-Unis représentaient plus du quart des exportations canadiennes. Les exportations américaines vers le Canada ont également diminué de 21.6 pour cent par rapport à 2008 au cours de cette période. Bien que cette diminution puisse être partiellement attribuée aux effets de la récession économique, l'infléchissement des modèles de commerce est toujours alarmant et est une source de préoccupation. Un bon nombre d'entreprises canadiennes s'attendent à ce que la reprise économique aux États-Unis soit combinée à une augmentation des recettes des exportations, même si ceci n'est pas nécessairement le cas. D'abord, en raison de la demande croissante de deux des plus importantes exportations du Canada, l'énergie et les marchandises, et de l'augmentation excessive de la dette américaine, il est probable que le dollar canadien conservera sa valeur élevée par rapport au billet vert. De plus, il est prévu que le taux de chômage demeurera élevé aux États-Unis jusqu'en 2011, réduisant ainsi la demande d'exportations canadiennes. Lorsqu'on combine les niveaux plus faibles de productivité au Canada et la concurrence croissante pour une production de pays qui produisent à bon marché, par exemple la Chine

6 Le gouvernement du Canada. « Commerce et investissement : le partenariat canado-américain dans les domaines du commerce et de l'investissement. » Mai 2009. [http://www.canadainternational.gc.ca/washington/commerce\\_can/index.aspx?lang=fra&highlights\\_file=&left\\_menu\\_en=&left\\_menu\\_fr=&mission=](http://www.canadainternational.gc.ca/washington/commerce_can/index.aspx?lang=fra&highlights_file=&left_menu_en=&left_menu_fr=&mission=).

7 L'ambassade des États-Unis au Canada. « Did you know -Why Canada is Important to the U.S. » [http://ottawa.usembassy.gov/content/can\\_usa/pdfs/didyouknow.pdf](http://ottawa.usembassy.gov/content/can_usa/pdfs/didyouknow.pdf).

8 Le gouvernement du Canada. « Fiches documentaires 2009 sur le commerce avec les États-Unis. » Juin 2010. [http://www.canadainternational.gc.ca/can-am/commerce\\_can/2009/index.aspx?lang=fra&highlights\\_file=&left\\_menu\\_en=&left\\_menu\\_fr=&mission=](http://www.canadainternational.gc.ca/can-am/commerce_can/2009/index.aspx?lang=fra&highlights_file=&left_menu_en=&left_menu_fr=&mission=).

9 Le gouvernement du Canada. « Le Canada et les États-Unis : les relations les plus étroites qui soient entre deux pays. » 2009. [http://www.canadainternational.gc.ca/can-am/Closer-etroites.aspx?lang=fra&highlights\\_file=&left\\_menu\\_en=&left\\_menu\\_fr=&mission=](http://www.canadainternational.gc.ca/can-am/Closer-etroites.aspx?lang=fra&highlights_file=&left_menu_en=&left_menu_fr=&mission=).

10 Sands, Chris. « Many Happy Birthdays Canada. » *Macdonald Laurier Institute Blog*, 29 septembre 2010.

11 Baughman, Laura; Francois, Joseph. « U.S.-Canada Trade and U.S. State-Level Production and Employment: 2008. » 2010.

12 *Note 2 ci-dessus*.

13 Statistique Canada. « Commerce canadien des marchandises. » Février 2010.

et le Mexique, on peut prévoir que les exportations canadiennes vers les États-Unis continueront de subir une pression vers le bas.<sup>14</sup>

Pour éviter une érosion plus grave de l'avantage concurrentiel que lui confère le marché intégré nord-américain, le Canada doit collaborer avec les États-Unis afin d'éliminer les obstacles inutiles au commerce et à l'investissement. Ni le Canada, ni les États-Unis ne peuvent permettre à des irritants mineurs de perturber l'ensemble de leurs relations économiques et commerciales. Le Canada doit trouver une solution tant aux impulsions protectionnistes des États-Unis et qu'aux coûts connexes à une frontière inefficace.

## Apprendre à ses dépens

### Buy American

« Vous ne devriez pas vous sentir réconfortés de voir le trou de mon côté du bateau »

-Représentant commercial américain Ron Kirk.<sup>15</sup>

La politique *Buy American* demeure l'un des plus importants changements aux relations Canada - États-Unis au cours des dernières décennies. En 2009, les États-Unis ont adopté des mesures de stimulation de l'ordre de 787 milliards \$ en réponse à la crise financière mondiale. L'*American Recovery and Reinvestment Act of 2009 (ARRA)* visait à encourager les dépenses sur le marché américain et à aider à compenser les pertes d'emplois. Bien que cette initiative visait à injecter des fonds dans l'économie américaine, elle était combinée à des dispositions exigeant que le gouvernement des États-Unis accorde un traitement préférentiel aux biens américains. En conséquence, le fer, l'acier et les biens manufacturés du Canada ont été exclus de projets locaux et de projets des États d'une valeur de centaines

de milliards de dollars. Cette exclusion a démontré que les États-Unis n'hésiteraient pas à bloquer l'accès au marché aux Canadiens lors d'un ralentissement de l'économie, malgré le fait que de nombreuses entreprises nord-américaines dépendent de la libre circulation transfrontalière des biens et des services. Ces politiques protectionnistes vont à l'encontre de l'esprit de l'ALENA et mettent en péril la sécurité des relations commerciales Canada-États-Unis.


Le protectionnisme n'est pas une idée nouvelle, particulièrement aux États-Unis. Des dispositions similaires ont été intégrées à certaines législations fédérales américaines depuis les années 1930. La *Buy American Act of 1933* d'origine est un premier exemple de la façon dont le protectionnisme peut mener à des guerres commerciales fondées sur des représailles équivalentes. Heureusement, les dispositions *Buy American* dans l'ARRA n'ont pas eu un effet de domino qui aurait paralysé l'économie mondiale. Cela ne veut pas dire que les dispositions *Buy American* n'ont pas eu de graves conséquences pour de nombreuses entreprises des deux côtés de la frontière ou que nous pouvons fermer les yeux sur de futures mesures protectionnistes.

Les chaînes d'approvisionnement canadiennes et américaines sont beaucoup trop interdépendantes pour ne pas être affaiblies par des politiques qui restreignent la libre circulation transfrontalière des biens. Le degré élevé d'intégration de l'économie nord-américaine signifie que toute escalade des barrières commerciales pourrait avoir des conséquences graves à long terme pour les entreprises spécialisées dans le commerce transfrontalier. Les dispositions *Buy American* de l'ARRA à elles seules sont réputées avoir causé des retards importants dans la prestation de projets et avoir freiné la croissance de l'emploi. Combinées à la pire récession depuis une génération, ces restrictions interdisent à certaines entreprises des États-Unis de faire des soumissions pour des projets. Le préjudice est encore pire pour les petites et moyennes entreprises qui ont de la difficulté à composer avec les aspects techniques de la législation et à remplir la paperasserie requise.<sup>16</sup>

<sup>14</sup> Note 2 ci-dessus.

<sup>15</sup> Kirk, Ron. Observations du représentant commercial des États-Unis lors de son discours devant le Global Services Summit. Washington, D.C. 28 septembre 2010.

<sup>16</sup> La Chambre de commerce des États-Unis. « The Cost of Buy American Mandates on American Jobs: Reviewing the "Buy American" Requirement on the Recovery Act's Anniversary. » 17 février 2010.



Une étude récente effectuée par l'Accountability Office du gouvernement américain a conclu que les exigences des dispositions *Buy American* de l'ARRA ont eu une incidence négative sur la capacité de cinq organismes fédéraux, à savoir le Département de la sécurité intérieure, le Département du commerce, le Département de l'éducation, l'Agence de protection environnementale et le Département du logement et du développement urbain, de choisir ou de lancer certains projets financés par l'ARRA.<sup>17</sup> Un des exemples cités dans le rapport est un Programme de filtrage électronique des bagages financé par l'ARRA qui a été retardé en attendant une dispense des dispositions de la politique *Buy American*. On a jugé que la restriction de toutes les parties à des biens manufacturés américains aurait eu une incidence négative sur l'intégration des systèmes de sécurité d'un aéroport.<sup>18</sup>

En octobre 2009, les gouvernements canadien et américain ont entrepris des négociations au sujet d'un accord visant à exempter les entreprises canadiennes des dispositions *Buy American* de l'ARRA. Après plusieurs mois de négociations, l'accord est entré en vigueur le 12 février 2010. L'*Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique en matière de marchés publics* (AMP Canada - États-Unis) exempte les entreprises canadiennes de la majorité des exclusions des dispositions *Buy American* au niveau des États et des municipalités. Les provinces canadiennes ont également, pour la première fois, convenu de signer l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP). Ceci signifie que le Canada a innové en ouvrant partiellement les marchés infranationaux aux entreprises américaines pour la première fois dans le cadre d'un traité international.<sup>19</sup>

Dans le cadre de l'AMP, les entreprises canadiennes auront maintenant accès aux projets de marchés dans les 37 États des États-Unis faisant partie de l'accord. En retour, le Canada a convenu de donner un accès temporaire à certains projets de construction provinciaux et territoriaux qui ne sont pas inclus dans l'AMP jusqu'au 30 septembre 2011. L'accord comprend également un engagement d'abrégé les consultations

si une nouvelle législation contenant des restrictions similaires à celles des dispositions *Buy American* est adoptée. L'une des principales critiques de l'accord est que les engagements envers un accès permanent au marché convenus par les États-Unis excluaient certains ministères et organismes clés des États et que les entreprises canadiennes avaient éprouvé des difficultés à avoir accès au marché américain en raison des exceptions comprises dans l'accord.<sup>20</sup>

Bien que l'AMP Canada - États-Unis soit loin d'être parfait, il place le Canada dans une meilleure situation qu'avant la conclusion de l'accord. D'abord, l'accord est une première étape importante de l'engagement avec les États-Unis à la suite de la crise économique. Deuxièmement, il établit un fondement important de l'argument selon lequel le Canada devrait être exclu de dispositions *Buy American* futures. Troisièmement, l'accord comprenait un engagement des deux gouvernements d'entreprendre d'ici 12 mois des discussions au sujet d'un accord permanent en matière de marchés publics qui irait plus loin que l'ALENA et l'AMP. Finalement, le rythme rapide des négociations—des pourparlers similaires durent habituellement plus que quelques mois—suggère que les deux gouvernements ont reconnu que de nombreuses industries tant au Canada qu'aux États-Unis dépendent de cette chaîne d'approvisionnement unique.

Le travail acharné des divers ordres de gouvernement dans les deux pays a nécessité énormément de temps et de ressources humaines qui auraient pu être utilisées ailleurs, par exemple la négociation d'autres ALE qui aurait pu stimuler la création d'emplois et injecter des fonds dont l'économie a désespérément besoin. À la place, le temps et l'énergie des négociateurs ont été consacrés à un accord qui n'aurait jamais dû être requis et qui a servi principalement à réparer certains des dommages causés par un protectionnisme contreproductif et inutile. Le Canada doit s'efforcer de contrer de futures initiatives protectionnistes avant qu'elles ne soient mises en place et continuer de promouvoir activement et de protéger le libre-échange. Le gouvernement du Canada doit insister sur le fait que

17 Le Government Accountability Office américain. « Recovery Act: Project Selection and Starts Are Influenced by Certain Federal Requirements and Other Factors. » Février 2010.

18 *Ibid.*

19 Rapport du Comité permanent de la Chambre des communes sur le commerce international. « L'Accord sur les marchés publics entre le Canada et les États-Unis. » Mai 2010.

20 *Ibid.*

les politiques conçues pour protéger des emplois au détriment du commerce n'auront finalement qu'un effet contraire. La réussite de l'AMP Canada - États-Unis marque un pas en avant, mais les intérêts du Canada sont toujours menacés dans de nombreux secteurs.

## Étiquetage obligatoire du pays d'origine aux États-Unis

Les dispositions *Buy American* sont peut-être la forme la plus infâme du protectionnisme croissant des États-Unis, mais elles ne se sont pas manifestées seules. Un autre irritant grave pour les entreprises canadiennes provient du *2002 Farm Security and Rural Investment Act*—également connu sous le nom de *2002 Farm Bill*—et du *Food Conservation and Energy Act (2008)*. Ces lois requièrent un étiquetage du pays d'origine (COOL) aux États-Unis au niveau de la production et de la vente de produits agricoles, y compris le porc, le poisson, le poulet et le boeuf. Il existe certaines exemptions utiles pour les aliments et les produits transformés vendus par de petites entreprises, mais les deux lois ont eu une incidence négative sur les affaires transfrontalières.

Chaque année, le Canada exporte du bétail d'une valeur de milliards de dollars aux États-Unis. Des difficultés ont surgi du COOL en raison de la nature très intégrée des chaînes d'approvisionnement nord-américaines. En vertu des règlements du COOL, un animal doit être né, avoir été élevé et avoir été abattu aux États-Unis pour être étiqueté « Produit des États-Unis ». Toutefois, 50 pour cent du bétail vendu sur les marchés américains passeront du temps à l'extérieur des États-Unis durant les diverses étapes de la production. Par exemple, un porc peut être né au Canada, mais élevé, abattu et vendu aux États-Unis. La viande de ce porc devrait être identifiée, en vertu des exigences du COOL, au moyen d'un étiquetage mixte comme étant un produit « Canada - États-Unis ». Au cours des dernières années, les exportations de porcs canadiens représentaient environ 7 pour cent du marché américain et leur valeur était de 482 millions en 2008.<sup>21</sup> En 2009, l'appréciation

du dollar canadien et les règles d'étiquetage ont entraîné une diminution de 33 pour cent de la demande américaine pour le porc canadien. Les exportations de boeufs ont également souffert de cette situation, mais dans une moindre mesure.

L'adoption du COOL a diminué la demande de bovins et de porcs canadiens. En 2009, le secrétaire d'État américain à l'Agriculture, Tom Vilsack, a mis en place des lignes directrices plus sévères qui ont diminué davantage le prix des exportations du boeuf et du porc canadiens. Les exigences concernant l'étiquetage ont non seulement permis aux consommateurs « d'acheter des produits américains » et d'établir une distinction par rapport aux étiquettes mixtes, mais elles ont également créé d'importantes lourdeurs administratives. En raison des exigences additionnelles, de nombreuses entreprises américaines évitent absolument tous produits carnés canadiens. L'ancien ministre canadien du Commerce international, Stockwell Day, a qualifié les règles comme étant « tellement dispendieuse qu'elles diminuent la capacité de nos producteurs de bovins et de porcs de faire une concurrence équitable aux États-Unis. »<sup>22</sup>

Reconnaissant que les États-Unis dépendaient du Canada pour une partie du cycle de production, l'administration Obama a assoupli le règlement pour permettre que les animaux provenant du Canada et immédiatement abattus aux États-Unis soient traités comme des animaux nés, élevés et abattus aux États-Unis. Dans ce cas, les produits peuvent être étiquetés « Produit du Canada et des États-Unis ».

Les exigences concernant l'étiquetage obligatoire du pays d'origine commencent à se répandre à d'autres industries. Au début de 2010, un projet de loi qui a été déposé devant la Chambre des représentants des États-Unis étendrait le COOL au carburant routier. Le but de cette législation est de donner aux consommateurs américains le choix d'acheter du carburant en fonction de son pays d'origine. Ceci est encore une autre forme de protectionnisme qui pénalisera le Canada à titre de plus important fournisseur de carburant aux États-Unis<sup>23</sup>

21 Krauss, Clifford. « Canada Seeks Redress on Food Labelling Law. » *The New York Times*. 12 octobre 2009.

22 Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Canada. « Les demandes du Canada au groupe d'experts de l'OMC sur l'étiquetage obligatoire du pays d'origine des États-Unis. » Le gouvernement du Canada. Octobre 2009.

23 Todgham Cherniak, Cyndee. « United States Moving Towards Country of Origin Labelling on Fuel. » *Trade Lawyers Blog*. Février 2010.

## Un problème croissant

L'inclusion croissante du langage protectionniste dans la législation américaine constitue un problème important pour le Canada. Les taux de chômage élevés et persistants aux États-Unis et l'agitation politique des électeurs qui a caractérisé les élections au Congrès signifient que les politiques visant à préserver les emplois américains, sans égard au coût que cela représente pour le commerce international, seront perçues comme de bonnes politiques. Chaque fois qu'une loi protectionniste est adoptée aux États-Unis, le risque de mesures de rétorsion au Canada s'accroît. Les gouvernements provinciaux et territoriaux doivent faire preuve de fermeté en défendant les marchés libres et éviter d'adopter des politiques de rétorsion « Achetez canadien ».

Si le Canada n'adopte pas un comportement plus assertif en développant un soutien national aux États-Unis, il sera rapidement éclipsé par la concurrence des autres

pays qui sont prêts à se faire valoir plus agressivement. Pour réussir, la mise en marché canadienne aux États-Unis doit mobiliser les organismes politiques américains. Un tel exercice sera coûteux et difficile. Pour vaincre le protectionnisme et tirer profit de l'avantage nord-américain de marchés étroitement intégrés, il fut une stratégie globale de mobilisation. Les États-Unis constituent le marché le plus concurrentiel sur le plan politique et médiatique au monde. L'excellent travail accompli par les représentants diplomatiques canadiens aux États-Unis doit être complété effort constant, bien financé et minutieusement organisé du secteur privé. Le Canada peut compter sur un nombre important et diversifié d'intervenants qui peuvent être recrutés pour défendre les intérêts du Canada, y compris les gouvernements fédéral et infranationaux de même que les organisations non gouvernementales et le milieu des affaires.

## RECOMMANDATIONS

Le gouvernement du Canada devrait :

1. Mettre en place un mécanisme plus élaboré que le mécanisme de consultation accélérée dans l'AMP Canada-États-Unis afin d'assurer que les entreprises canadiennes ont accès aux projets d'approvisionnement aux États-Unis.
2. Procéder rapidement pour donner suite à l'engagement de négocier un accord en matière de marchés publics permanent.
3. Continuer à demander des exemptions aux dispositions *Buy American* dans des secteurs hautement intégrés où les entreprises canadiennes ont historiquement été en mesure de faire concurrence.
4. Encourager et aider à fournir les ressources requises à une initiative bien financée et durable du secteur privé dans le but de promouvoir les intérêts du Canada aux États-Unis.

# CHAPITRE 2 : COOPÉRATION RÉGLEMENTAIRE

## Introduction

Des systèmes de réglementation incompatibles peuvent devenir une entrave majeure au commerce transfrontalier et peuvent étouffer la reprise économique. Il faut abolir les barrières non tarifaires résultant de différences mineures dans l'étiquetage des produits, la santé et la sécurité, les normes de salubrité des aliments, le contrôle des émissions et dans d'autres domaines. Il est possible de le faire au moyen de la reconnaissance mutuelle, l'adoption de normes communes ou, dans certains cas, au moyen d'une harmonisation de la réglementation.

Reconnaissant la nécessité de collaborer davantage sur le plan des politiques de réglementation, les gouvernements nord-américains ont mis en oeuvre plusieurs initiatives utiles au cours des dernières années. Par exemple, une meilleure coopération sur le plan de la réglementation a été intégrée au processus du Partenariat pour la sécurité et la prospérité (PSP) 2005 qui a réuni les dirigeants du Canada, des États-Unis et du Mexique. Ce processus visait à améliorer la sécurité nord-américaine tout en facilitant la libre circulation transfrontalière des personnes et des biens légitimes. En 2007, les dirigeants du Canada, des États-Unis et du Mexique ont publié une liste de priorités pour le PSP qui comprenait le développement d'un cadre de coopération réglementaire.

La déclaration de 2007 des dirigeants a reconnu la nécessité de simplifier les processus de réglementation, encourager la compatibilité et éliminer les exigences redondantes de certification.<sup>24</sup> Bien que les séries de négociations trilatérales soient maintenant choses du passé, le dialogue important sur la coordination de la réglementation se poursuit. Plus récemment, en mars 2010, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a demandé des commentaires sur les futurs domaines de la coopération nord-américaine en matière de réglementation pour donner suite au processus entamé par le PSP.

Bien que de tels signes de progrès soient encourageants, les régimes de réglementation en Amérique du Nord évoluent constamment et un contrôle permanent est requis pour diminuer les obstacles réglementaires

inutiles. Par exemple, malgré le fait qu'elle soit réglementée par l'ALENA, l'entrée temporaire de professionnels continue de causer des problèmes. En vertu de l'ALENA, il y a quatre critères pour les permis d'entrée temporaires : négociants ou investisseurs; professionnels; bénéficiaires de transferts intra-compagnies et gens d'affaires en visite. Bien qu'il y ait des règles en place pour régir exigences des entrées, la bureaucratie croissante rattachée aux permis d'entrée temporaire est un obstacle non tarifaire très important et une préoccupation constante pour les entreprises qui font des affaires des deux côtés de la frontière.

Un ensemble de mesures disparates de corrections n'assurera pas la compétitivité de nos économies. Contrairement à la croyance des opposants à l'harmonisation, des politiques de réglementation compatibles ne nécessitent pas l'adoption d'une approche du – plus petit dénominateur commun à l'égard de la normalisation. Les deux pays ont un intérêt à maintenir des normes élevées dans les domaines de la protection des consommateurs, de la gestion environnementale et de l'éthique des affaires. Dans les domaines où il existe des différences légitimes, les écarts dans les structures de réglementation peuvent être justifiés. La plupart du temps, toutefois, la nécessité d'adopter des règlements communs est évidente. Une meilleure harmonisation des régimes de réglementation du Canada, lorsqu'elle est conçue de façon stratégique, améliorera la capacité des entreprises nord-américaines d'être concurrentielles et de croître.

En raison de son économie qui est la plus modeste, le Canada doit avoir une idée très précise de ce qu'il veut et devrait prendre la direction de la définition de l'ordre du jour. Les organismes de réglementation canadiens doivent recenser les domaines clés où une harmonisation stratégique procurera des avantages aux deux pays et améliorera la compétitivité économique. Lorsque ces domaines auront été recensés, les avantages de l'harmonisation devront être présentés aux contreparties américaines avec un délai d'exécution établi et des objectifs clairs. Les responsables des orientations politiques doivent également comprendre que la réglementation ne doit pas opérer en vase clos et que les conséquences d'une seule restriction peuvent

<sup>24</sup> Sommet des leaders nord-américains. « Déclaration des leaders. » Montebello, 2007.

se répercuter dans de nombreux secteurs. La meilleure façon de réaliser l'harmonisation de la réglementation est d'utiliser un processus institutionnalisé et actualisé similaire à la structure intégrée au PSP. Pour connaître du succès, les organismes de réglementation des deux côtés de la frontière doivent collaborer activement afin de recenser et d'améliorer de concert les secteurs où la réforme de la réglementation serait mutuellement avantageuse. Bien qu'il existe de nombreux secteurs où l'harmonisation de la réglementation est des plus urgentes, la section suivante met en évidence quelques-uns de ces secteurs.

## Secteurs qui requièrent une attention particulière

### Transport

En raison de son rôle essentiel comme catalyseur économique, le secteur du transport nécessite un examen bilatéral minutieux de la politique de réglementation. La nature entrecroisée des économies canadienne et américaine signifie que le transport nord-américain devrait être considéré comme un réseau multimodal unique. Un cadre de coopération pour le transport, particulièrement en ce qui a trait aux politiques de réglementation et d'investissements dans l'infrastructure, améliorerait énormément la compétitivité nord-américaine et réduirait l'inefficience.

Par exemple, le cadre de réglementation du transport maritime doit être amélioré de toute urgence. Le fondement de cette coopération a été mis en place dans le Traité des eaux limitrophes de 1909 et l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs de 1978. Une exigence intégrée dans ces deux accords veut que le Canada et les États-Unis pondèrent l'incidence possible de leurs décisions réglementaires sur l'autre partie. Bien que ces accords soient des exemples importants de coopération couronnée de succès, les deux gouvernements doivent collaborer dans un cadre conjoint d'élaboration et d'exécution de la réglementation. Par exemple, les exploitants de navires qui naviguent sur les Grands Lacs et la Voie maritime du fleuve Saint-Laurent (GLVMSL) sont actuellement sous l'autorité de 12 administrations différentes, y compris 10 organismes relevant des provinces et des États, de même que l'autorité fédérale des gouvernements du Canada et des États-Unis. Le grand nombre de règlements dans cette région impose un fardeau important aux exploitants et ajoute une inefficience inutile au système de transport

nord-américain. Par exemple, l'adoption récente par le gouvernement américain du Vessel General Permit (VGP) de l'Environmental Protection Agency force les exploitants des navires qui naviguent sur les GLVMSL à se conformer à huit exigences distinctes pour le contrôle des eaux de ballast, en plus des exigences canadiennes déjà en place. De plus, dans le cadre du VGP, l'État de New York a mis en place des exigences relatives à la gestion des eaux de ballast qu'il est impossible de respecter avec la technologie actuelle. Si elles ne sont pas modifiées, ces exigences perturberont non seulement le commerce international, mais également la circulation des biens entre les provinces canadiennes et les États américains.



Le secteur maritime n'est pas le seul à dénoncer la situation et à exiger une meilleure harmonisation de la réglementation dans le domaine du transport. Le commerce et les voyages entre le Canada et les États-Unis se font principalement par voies aériennes et terrestres qui sont également touchées par l'inefficacité réglementaire. Par exemple, il y a 64 administrations responsables de réglementer le seul secteur du camionnage en Amérique du Nord. Même l'importation de conteneurs d'expédition vides est assujettie à des règlements différents au Canada et aux États-Unis.

La gestion efficace du réseau de transport nord-américain nécessite une approche coordonnée à l'égard de l'élaboration des politiques et des règlements. Une telle coordination permettrait non seulement de limiter la superposition inutile de règlements, mais elle permettrait jusqu'à un certain point d'assurer que les règlements adoptés dans les deux pays tiennent compte de leurs incidences possibles sur le plan économique, environnemental et sanitaire des deux côtés de la frontière.

## Secteur de l'aérospatial et de la défense

Le secteur de l'aérospatiale et de la défense en est un autre où une réforme de la politique de réglementation est requise. Le Canada est un chef de file mondial dans le domaine de l'aérospatiale, tout juste derrière les États-Unis et l'Europe. Le secteur de l'aérospatiale et de la défense est également un contributeur important à l'économie canadienne, les ventes totales dans ce secteur ayant dépassé les 23 milliards \$ en 2008.<sup>25</sup> Un bon nombre d'entreprises canadiennes se sont accaparées jusqu'à 80 pour cent de la part du marché mondial dans leur catégorie alors que certains groupes de fabricants canadiens comptent parmi les rares au monde qui sont en mesure de faire l'assemblage complet d'un aéronef grâce au soutien d'entreprises situées dans un rayon de moins de 50 kilomètres.

Le Canada et les États-Unis ont conclu l'un des accords les plus exhaustifs et les plus mutuellement avantageux au monde en matière de défense. En raison des intérêts qu'ils partagent en matière de défense,

le Canada et les États-Unis possèdent également une industrie de la défense fortement intégrée. Le Canada est le cinquième importateur le plus important d'aéronefs et de pièces d'aéronefs et les deux tiers de ces importations proviennent des États-Unis.<sup>26</sup> Les fournisseurs américains d'intrants aérospatiaux sont des contributeurs importants de la fabrication canadienne en général, représentant 50 pour cent des intrants totaux.<sup>27</sup> En retour, un bon nombre des entreprises reliées au secteur de la défense sont des sociétés filiales d'entrepreneurs américains importants qui se spécialisent dans des produits destinés à l'intégration future aux systèmes américains.

Malheureusement, l'efficacité de cette intégration est remise en question en raison des règlements périmés et exagérément coûteux en matière de contrôle des exportations aux États-Unis. L'International Traffic in Arms Regulations (ITAR) est l'ensemble des contrôles qui réglementent les importations et les exportations américaines de l'industrie de la défense. En vertu de l'ITAR, l'accès aux services, aux marchandises et aux données techniques de la défense aux États-Unis est limité aux personnes et aux utilisateurs finals enregistrés et aux détenteurs d'une licence émise par le Département d'État américain. La nature restrictive de l'ITAR a souvent fait office d'obstacle important au commerce.

Le Canada est le seul pays au monde qui bénéficie d'une exemption écrite dans l'ITAR. Cela est sans doute attribuable à la relation entre le Canada et les États-Unis quant à la défense, et à l'étroite intégration des industries nord-américaines de la défense. Plus précisément, l'exemption canadienne de l'ITAR est principalement pour les biens à faible risque grâce à laquelle certains services et extrants américains de la défense pourraient être exportés aux autorités fédérales et provinciales canadiennes et aux «personnes enregistrées au Canada». Les Canadiens nés à l'extérieur du Canada et qui possèdent une double ou multiple citoyenneté (c.-à-d. une double nationalité) sont généralement autorisés à avoir accès aux services et aux intrants de la défense en vertu de l'exemption canadienne. En vertu des accords sur les licences d'exportation, outre l'utilisation de l'exemption canadienne toutefois, les personnes possédant une double nationalité et une nationalité de pays tiers doivent se soumettre à un processus de

25 Association des industries aérospatiales du Canada. « Statistiques de l'industrie. » Juin 2009. <http://www.aiac.ca/fr/content.aspx?pageid=62&rdr=true&LangType=3084>.

26 Le Service commercial américain. « Canada: U.S. Companies Capture Large Share of Canada's Aerospace Market. » Département du commerce des États-Unis. Juillet 2009.

27 *Ibid.*

demande fastidieux et souvent imprévisible. De plus, les personnes possédant une double nationalité et une citoyenneté d'un pays interdit ou sous embargo par l'ITAR ne sont pas admissibles à l'exemption ou à l'autorisation dans le cadre de l'Accord sur les licences d'exportation. Non seulement cette situation a considérablement limité le nombre de travailleurs en mesure de travailler dans des projets liés à l'ITAR au Canada, mais elle a également été une source de conflits entre les États-Unis et ses alliées, dont le Canada, au sujet des questions concernant les droits de la personne.

Même avec l'exemption canadienne, les entreprises canadiennes sont toujours assujetties à des exigences onéreuses d'octroi de licences ainsi qu'à des délais de traitement et d'approbation incertains. Les coûts et les délais découlant de l'ITAR ont une incidence directe et négative sur les entreprises canadiennes cherchant des sources d'approvisionnement ou en concurrence pour l'approvisionnement de composants contrôlés par l'ITAR aux États-Unis et sur les initiatives de coopération entre les organismes du gouvernement du Canada et leurs contreparties américaines qui requièrent un accès aux services et aux intrants de la défense. Par exemple, en vertu du système actuel, il peut être difficile d'exporter même des biens de technologie rudimentaire qui sont facilement disponibles, par exemple certains des écrous et boulons, s'ils sont d'origine militaire.<sup>28</sup> En raison du fait que le Canada et les États-Unis ont des préoccupations communes et du fait que le commerce aérospatial entre les deux pays occupe une place importante, les questions de réglementation comme l'ITAR doivent être gérées d'une façon coordonnée aussi rapidement et aussi efficacement que possible.

L'administration Obama a indiqué qu'elle voulait éliminer certaines des politiques de contrôle des exportations les plus préjudiciables réglementées par l'ITAR. Les réformes annoncées comprennent une actualisation des politiques et des définitions qui ont été adoptées il y a plus de 20 ans de même que des améliorations au processus d'approbation pour les biens exportés, par exemple les pièces ou les technologies à faible risque.

Le Département d'État américain a publié les modifications proposées de l'ITAR concernant les personnes possédant une double nationalité et une nationalité de pays tiers qui sont à l'emploi d'utilisateurs finals étrangers. Les modifications proposées sont largement

perçues comme un effort louable pour régler les problèmes concernant les droits de la personne reliés au traitement des employés possédant une double nationalité et une nationalité de pays tiers d'utilisateurs finals étrangers, tout en assurant un gain proportionnel au niveau de la sécurité nationale des États-Unis et du Canada. Ces annonces sont des signes positifs de progrès pour les entreprises canadiennes et américaines à la suite des opérations transfrontalières exhaustives qui ont été entravées par le manque d'autorité compétente et de définitions explicites. Le Canada doit exercer des pressions sur le gouvernement américain pour qu'il tienne son engagement de réformer les contrôles des exportations.

Les annonces américaines sont une occasion pour le Canada de recenser des domaines préoccupants particuliers non seulement aux États-Unis, mais également au pays. Il reste encore des problèmes qui doivent être réglés sur le plan local pour éviter d'édulcorer les avantages de l'industrie canadienne.

Pour régler définitivement les préoccupations concernant les droits de la personne et d'autres problèmes, il faut que le gouvernement du Canada fasse sa part en modifiant ses propres règlements, politiques et programmes afin de protéger son industrie contre des problèmes futurs connexes. La création d'un cadre de réglementation stable et prévisible pour l'industrie nationale de l'aérospatial et de la défense procurera des avantages qui l'emportent sur les investissements requis et qui renforceront les investissements dans le secteur canadien de l'aérospatial et de la défense au profit des intérêts industriels et de sécurité nationale des deux pays.

Plus particulièrement, et dans un optique d'amélioration continue compte tenu de l'évolution des exigences de politiques et de sécurité, le Canada doit sans cesse revoir et améliorer ses propres politiques et programmes reliés à la sécurité industrielle et aux marchandises contrôlées et modifier ses lois ou règlements de façon appropriée, par exemple le Règlement sur les marchandises contrôlées, afin de tenir compte officiellement de la conformité à l'ITAR. Le Canada doit également s'efforcer d'atténuer les craintes des États-Unis au sujet du laxisme canadien en matière de sécurité, particulièrement en ce qui a trait à l'exécution de la loi et la responsabilité en regard de ses propres régimes de contrôles internes et des exportations. Ceci

<sup>28</sup> Graham, Ian. « Official Explains Need for Export Control Reform. » American Forces Press Service. 21 avril 2010.

doit en outre comprendre le renforcement de la capacité du programme canadien de sécurité industrielle en vue de traiter un plus grand nombre d'autorisations de sécurité industrielle, de même que d'autres exigences administratives à l'appui d'un programme de contrôle national aligné à fonctionner en tandem avec l'ITAR.

## Agroalimentaire

L'industrie agroalimentaire canadienne est la deuxième plus importante industrie de fabrication au Canada, procurant de l'emploi à 291 000 Canadiens.<sup>29</sup> Elle contribue à une part importante des exportations canadiennes—69 pour cent de ces exportations sont destinées aux États-Unis, pour une valeur annuelle de 31 milliards \$<sup>30</sup>—et représente 14 pour cent de toutes les livraisons manufacturières canadiennes.<sup>31</sup> L'industrie de la transformation des aliments est actuellement le plus important employeur du secteur manufacturier, mais elle demeure l'une des industries les plus lourdement réglementées de l'Amérique du Nord. Au Canada, elle est assujettie à l'autorité compétente de trois ordres de gouvernements et à des douzaines de ministères et organismes fédéraux. La situation est similaire aux États-Unis qui possèdent un très grand nombre d'organismes de réglementation au niveau fédéral, des États et des municipalités.

En raison des différences réglementaires entre les administrations, il n'est pas étonnant que des obstacles importants existent depuis fort longtemps dans toutes les chaînes d'approvisionnement nord-américaines. Bien que l'ALENA ait permis de supprimer certains de ces obstacles, l'industrie continue de subir les limites et les interventions gouvernementales sur le plan de l'accès aux marchés. Depuis la crise de la listériose de 2008 au Canada, par exemple, le Canada et les États-Unis ont établi des normes différentes sur certains aspects de la santé animale, de la salubrité des aliments et de la nutrition. Ces différences sont aggravées par l'ajout de nouvelles mesures de biosécurité, d'étiquetage obligatoire du pays d'origine et les subventions pour les récoltes et la bioénergie. De plus, le Canada et les États-Unis utilisent actuellement des normes différentes pour la nomenclature des coupes de viandes qui n'ont pas de répercussions sur la qualité du produit ou qui ne procurent pas d'avantages additionnels pour la santé et la sécurité des consommateurs.

La nature périssable de ces biens signifie que les inspections et les délais accrus à la frontière imposent des coûts importants à l'industrie. De plus, les livraisons sont souvent modifiées afin de répondre à des demandes de dernière minute, ce qui fait en sorte que la conformité aux nouveaux règlements nécessitant un préavis devient un cauchemar logistique. Le Canada et les États-Unis doivent élaborer une stratégie pour mieux harmoniser les règlements en matière de sécurité et de salubrité des aliments fondés sur une approche intelligente à l'égard de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Ce faisant, ils limiteront les délais inutiles à la frontière sans mettre en péril la santé et la sécurité des consommateurs.

Les entreprises canadiennes qui tentent de pénétrer le marché américain font face à d'autres défis en raison de l'échelle des opérations de fabrication, des subventions et de la législation aux États-Unis, par exemple les modifications proposées récemment à la *Food, Drug and Cosmetics Act* américaine qui porte atteinte à l'intégrité du commerce bilatéral des produits agroalimentaires sans apporter d'avantages évidents à la santé publique et animale. Au Canada, on prévoit que le *Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires et de consommation* permettra d'apporter des modifications à la *Loi sur les aliments et drogues* du Canada qui ajouteront de nouvelles exigences relatives aux licences d'importation, aux notifications préalables et aux inspections qui pourraient compliquer davantage les importations canadiennes de produits agroalimentaires des États-Unis. De plus, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a annoncé récemment un nouveau régime de licences d'importation qui pourrait compliquer davantage le commerce. Cette proposition de politiques et de règlements désavantage énormément les entreprises canadiennes par rapport à leurs contreparties américaines au moment où les exportations américaines de produits agroalimentaires au Canada ont augmenté.

La réussite de la coopération réglementaire bilatérale nécessite un dialogue qui tient compte du soutien exhaustif que les États-Unis accordent aux entreprises américaines tout en évitant des guerres commerciales réciproques. Les exportations canadiennes de viande aux États-Unis, par exemple, sont assujetties à des exigences accrues en matière d'essais, de vérifications des usines et d'inspections et des changements aux avis

29 Investir au Canada. « Les avantages de l'agroalimentaire au Canada. » Le gouvernement du Canada. Août 2010.

30 *Ibid.*

31 *Ibid.*

d'importation. En retour, l'accès au marché canadien est devenu plus complexe en raison de certains règlements sur l'étiquetage, les catégories et la taille des conteneurs.

Le Canada doit collaborer avec les États-Unis pour cerner les domaines où une meilleure coopération serait mutuellement avantageuse. Parallèlement au travail effectué pour cerner ces domaines, le Canada doit examiner ses propres règlements et mesures d'exécution de la loi pour accroître la confiance des consommateurs à l'égard des produits canadiens.

## Le secteur financier

Les entreprises canadiennes offrant et demandant des services financiers aux États-Unis font face à de nombreux obstacles en raison des différences entre les systèmes de réglementation du Canada et des États-Unis. Par exemple, les entreprises canadiennes doivent fournir des renseignements détaillés au sujet de leurs pratiques commerciales et doivent obtenir un numéro d'identification aux fins de l'impôt américain pour avoir accès aux services bancaires en ligne. De légères différences, par exemple le temps requis pour traiter un chèque et le délai plus court pour déclarer des retraits non autorisés, soit seulement deux jours, peuvent être un fardeau pour les entreprises qui entrent sur le marché américain pour la première fois. Les entreprises de détail canadiennes offrant des services commerciaux en ligne font également face à des défis puisqu'ils doivent accepter des paiements par carte de crédit sans appliquer de frais sur les devises aux achats des consommateurs.

Divers accords ont été conclus dans le but de minimiser les obstacles dans le secteur financier. La *Convention entre les États-Unis d'Amérique et le Canada* (Convention fiscale Canada-États-Unis) a été adoptée en septembre 1980. Cette convention a été négociée dans le but de régler certains problèmes liés à la libre circulation transfrontalière des personnes et des services, plus particulièrement pour éviter la double imposition des revenus qui nuirait autrement aux opérations des entreprises dans les deux pays.

Depuis la signature de la Convention fiscale Canada-États-Unis, plusieurs autres protocoles ont été négociés. Le plus récent de ces protocoles additionnels apporte de nombreuses modifications, par exemple l'élimination de l'impôt retenu sur les paiements d'intérêts transfrontaliers, ce qui facilitera les affaires de part et d'autre

de la frontière. Avant l'adoption de ce nouveau protocole, l'impôt retenu sur les paiements d'intérêts était de 10 pour cent. Dans le cadre de ces nouvelles modifications, l'impôt retenu sur les paiements entre des parties non associées est éliminé, donnant ainsi aux entreprises une plus grande flexibilité lorsqu'elles travaillent avec des banquiers. Des tentatives de centraliser les opérations auraient forcé les institutions financières qui travaillent avec des entreprises d'exiger le remboursement de l'impôt retenu sur tout investissement échu exigible.

Grâce aux récents changements, les entreprises canadiennes qui ont des filiales américaines n'auront plus à endosser le fardeau administratif et juridique relié aux pratiques bancaires différentes des autorités de chacun des États. Ceci est une bonne nouvelle pour les entreprises qui effectuent des transactions transfrontalières puisque la nouvelle disposition accroîtra les investissements transfrontaliers et diminuera les coûts des emprunts.

Bien que des parties de ces changements récents faciliteront les transactions transfrontalières, certaines sections nuiront à l'industrie. Les entreprises canadiennes qui entrent sur le marché américain pour la première fois considéreront peut-être que ces nouveaux règlements sont trop coûteux. Par exemple, le nouveau protocole a ajouté une disposition «d'entités hybrides». En vertu du droit fiscal, les hybrides sont considérés comme toute entité qui est définie différemment par les systèmes juridiques du Canada et des États-Unis. En vertu des exigences imposées par le nouveau protocole, les entités hybrides, qui sont de plus en plus répandues, pourraient être assujetties à des taux de retenues d'impôts plus élevés. Les nouvelles restrictions peuvent causer une diminution de l'efficacité de certaines pratiques commerciales, y compris l'utilisation des entités hybrides.



Une autre préoccupation a trait à la définition élargie du terme « établissement stable » pour y inclure la prestation des services. Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le statut d'assujettissement à l'impôt des entreprises canadiennes faisant des affaires aux États-Unis était fondé sur une présence physique, c'est-à-dire un bureau et des employés permanents. L'adoption du protocole additionnel a changé cette pratique en élargissant la définition pour y inclure la prestation des services aux clients américains. Un problème particulier de cette définition est l'inclusion de toute entreprise canadienne qui envoie des employés aux États-Unis pour une durée totale de 183 jours durant toute période de 12 mois. Ceci signifie que les entreprises doivent maintenant surveiller de près les voyages transfrontaliers pour s'assurer qu'elles se conforment aux nouvelles exigences.

Au moment où le gouvernement des États-Unis entreprend de réformer son secteur financier, le Canada doit s'abstenir de créer un système de réglementation exagérément coûteux et complexe qui aura une incidence négative sur les entreprises canadiennes. Ceci est tout aussi vrai en Amérique du Nord que sur le plan mondial. La réglementation financière canadienne est considérée comme étant l'un des systèmes les plus efficaces au monde. D'ici 2012, le Canada aura le plus faible taux d'imposition du revenu des sociétés constituées en vertu d'une loi du G7. La réussite du système de réglementation financière canadien a placé le Canada dans une meilleure position que ses principaux concurrents. Le gouvernement du Canada doit continuer de proscrire les politiques qui ne feront que gêner la compétitivité canadienne et entraver la reprise économique mondiale.

## Obstacles réglementaires nationaux

Il serait peu logique pour le Canada de lancer un processus bilatéral de réforme de la réglementation sans auparavant améliorer son système national périmé. Le système de règlements disparates qui segmente le marché national déjà réduit consacre l'inefficacité et met un frein à la capacité du Canada d'être concurrentiel. Le gouvernement du Canada doit augmenter considérablement le rythme de son travail avec les provinces et les territoires pour éliminer les obstacles internes toujours présents qui nuisent au commerce, aux investissements et à la mobilité de la main-d'oeuvre.

D'autres fédérations, y compris les États-Unis, ont déjà éliminé un grand nombre d'obstacles qui nuisent à la mobilité de la main-d'oeuvre et au commerce. La présence constante de ces obstacles au Canada a pratiquement divisé ses pairs et continue d'entraver la capacité des provinces et des territoires de miser sur la créativité qui découle de la libre circulation des produits et des compétences entre ces dernières.

L'incapacité persistante du Canada d'éliminer les obstacles internes au commerce est non seulement contreproductif, mais va à l'encontre des Accords de libre-échange qui ont été négociés avec d'autres pays. Selon Robert Knox, directeur chez R.H. Knox & Associates et chercheur de CD Howe, « ...À moins que le Canada ne s'assure que ses professionnels et ses travailleurs qualifiés sont en mesure de travailler partout au pays, cela pourrait limiter sa capacité d'attirer les personnes dont l'économie canadienne a besoin. »<sup>32</sup>

Les nouvelles jusqu'à présent ne sont pas constamment mauvaises. Depuis que l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) est entré en vigueur en 1995, les provinces et les territoires se sont efforcés d'éliminer les obstacles intérieurs au commerce et à la mobilité, bien qu'à un rythme qui demeure beaucoup trop lent. L'ACI offre des avantages concrets à tous les Canadiens dans toutes les régions du pays. Par exemple, les révisions de 2009 des dispositions relatives à la mobilité de la main-d'oeuvre de l'ACI visaient à assurer que toutes les personnes possédant une certification dans une profession, dans une province ou territoire, soient reconnues comme étant qualifiées dans toutes les autres provinces et territoires. Les révisions de 2009 ont également mis en place un mécanisme de règlement des différends de gouvernement à gouvernement qui renforce le mécanisme d'exécution de la loi de l'Accord grâce à l'introduction d'amendes pouvant atteindre 5 millions \$ dans le cas d'une non conformité persistante.<sup>33</sup>

Les progrès récents réalisés par l'ACI sont un pas fort prisé dans la bonne direction. Toutefois, les gouvernements provinciaux et territoriaux doivent multiplier les efforts pour éliminer les obstacles qui continuent de nuire à la mobilité et au commerce interprovincial. Le New West Partenariat Trade Agreement (NWPTA) entre la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique est une initiative encourageante pour faciliter la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes de part et d'autre des frontières provinciales.

<sup>32</sup> Knox, Robert. « Who Can Work Where: Reducing Barriers to Labour Mobility in Canada. » C.D Howe Institute. Juin 2010.

<sup>33</sup> Industrie Canada. « L'Accord sur le commerce intérieur (Codification administrative). » 2009.

Les éléments du NWPTA peuvent être adaptés de façon à pouvoir les utiliser dans le cadre d'un accord pancanadien plus large.

## Protéger la propriété intellectuelle du Canada

Un autre domaine de la politique nationale de réglementation qui nécessite une attention immédiate est celui de la protection insuffisante des droits de propriété intellectuelle (DPI) au Canada. Le débat sur les DPI canadiens continue d'échauffer les esprits, particulièrement dans sa relation avec les normes d'exécution de la loi qui diffèrent au Canada et aux États-Unis. Le Canada qui doit encore ratifier entièrement les Traités de 1996 de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), n'a pas amélioré son régime de brevets de façon significative et doit encore parvenir à actualiser sa législation sur les droits d'auteur, malgré le fait qu'il reconnaisse la nécessité de le faire. La faible protection des DPI au Canada dans tous ces domaines mine sa réputation internationale, décourage les investissements dans l'économie du savoir et demeure un irritant majeur pour les États-Unis. L'amélioration du régime canadien de DPI aura une incidence positive sur les relations du Canada avec tous ses partenaires commerciaux et sera avantageux pour les milliers d'entreprises canadiennes qui continuent d'être victimes de l'effet disproportionné des lois périmées et des millions de consommateurs canadiens qui demandent et méritent d'avoir accès aux produits novateurs de tout premier ordre.

La propriété intellectuelle est le « bien suprême » de l'avenir.<sup>34</sup> Des milliers d'entreprises canadiennes de tout ordre dépendent de la protection de leurs DPI pour leur réussite. Par exemple, dans la seule région de Kitchener-Waterloo, il y a plus de 400 entreprises de haute technologie qui dépendent de la commercialisation de leur PI. Les entreprises biopharmaceutiques et pharmaceutiques axées sur la recherche sont responsables de la création de 60 000 emplois et financent 27 pour cent de toute la recherche et le développement des sciences de la santé au Canada. Malheureusement, la protection des brevets peut facilement être invalidée, posant un défi au juste retour sur les investissements dans la recherche et le développement (R&D).

De plus, l'industrie canadienne du divertissement croît rapidement. Les industries créatives représentent à elles seules 7 pour cent du PIB canadien et emploient plus d'un million de personnes.<sup>35</sup> De plus, les produits de l'industrie créative peuvent être facilement reproduits dans l'ère du numérique, les rendant ainsi extrêmement vulnérables aux vols.

Pour que ces entreprises puissent être concurrentielles et croître et pour accroître la présence du Canada dans les chaînes de valeurs mondiales, il est nécessaire de mettre en place un système stable et prévisible de DPI avec des règles clairement définies. Un système de DPI concurrentiel est un élément essentiel de toute économie concurrentielle et axée sur le savoir et sur le plan international. En l'absence de règles claires et efficaces pour régir la protection des DPI, les industries axées sur le savoir sont désavantagées en raison de la difficulté d'attirer le capital de risque requis pour commercialiser les innovations et de la concurrence déloyale des profiteurs qui n'ont pas à supporter le fardeau des coûts de la recherche, du développement et des licences ni à relever le défi d'attirer des investissements étrangers sans avoir l'assurance que ces investissements seront protégés en vertu de la loi.

Durant de nombreuses années, le bois d'oeuvre a été au premier rang de la liste des irritants commerciaux entre le Canada et les États-Unis. Il a récemment cédé sa place à la protection canadienne lamentable et persistante des DPI. Le Canada est bien connu pour ses sites qui font la promotion du partage de fichiers entre pairs et la Business Software Alliance considère que le taux de piratage des logiciels au Canada est de 9 pour cent plus élevé qu'aux États-Unis.<sup>36</sup> Certains des sites illégitimes les plus populaires au monde de partage de fichiers en ligne sont maintenant installés au Canada et de nombreux sites de sources d'information allèguent qu'en s'installant au Canada, ils peuvent faire des affaires plus facilement et plus légalement.<sup>37</sup>

Washington est au courant du problème depuis le milieu des années 1990, lorsque le Canada a été inscrit pour la première fois sur la « Liste de surveillance » du rapport annuel spécial 301 de l'United States Trade Representative's (USTR'S). Au cours des deux dernières années, le Canada a été élevé au rang de « Liste de surveillance prioritaire » qu'il partage avec la Russie,

34 Kamil Idris. « Intellectual Property: A Tool for Economic Growth. » World Intellectual Property Organization. 2005.

35 Conference Board of Canada. « Valuing Culture: Measuring and Understanding Canada's Creative Economy. » 2008.

36 Business Software Alliance. *Global Piracy Report*. 2009.

37 Sookman, Barry; Schwartz, Eric. *Copyright Law in Canada and the United States: The Digital Challenge* Canada Institute. Septembre 2009.

la Chine, le Pakistan, le Venezuela et d'autres pays. Cette accession à un rang supérieur est un signe évident du mécontentement croissant des États-Unis face au manque d'action du Canada.

Bien qu'il y ait eu peu de progrès, le gouvernement du Canada sait pertinemment qu'il doit actualiser le système des DPI, non seulement pour éliminer un irritant dans ses relations avec les États-Unis et d'autres pays qui ont des régimes de propriété intellectuelle plus avancés, mais également parce cette réforme encouragera l'innovation au Canada et mettra en place des conditions équitables pour les créateurs. Non seulement divers ministères du gouvernement ont recommandé l'actualisation de la loi canadienne sur les droits d'auteur, mais deux discours du Trône consécutifs comprenaient un engagement de le faire.

En juin 2010, le gouvernement du Canada a présenté un projet de loi visant à actualiser la *Loi sur le droit d'auteur* pour la première fois depuis 10 ans. Le projet de loi C-32 vise à mettre enfin le Canada en conformité avec d'autres pays industrialisés en ratifiant les Traités Internet de l'OMPI et en renforçant la protection

des DPI au Canada. La Chambre de commerce du Canada se réjouit de la présentation du projet de loi C-32 et demande au gouvernement de respecter son engagement et d'actualiser la *Loi sur le droit d'auteur*.

Il y a d'autres domaines où le Canada continue de tourner en rond. En plus des droits d'auteur protection, la contrefaçon demeure un problème récurrent au Canada. Le gouvernement du Canada doit renforcer la capacité des autorités frontalières de saisir et de détruire des biens contrefaits à la frontière et doit augmenter le montant des amendes pour la contrefaçon et le piratage des biens physiques.

De plus, bien que la Chambre de commerce du Canada félicite le gouvernement du Canada pour ses améliorations récentes des DPI pour les produits biopharmaceutiques en 2006, il doit de toute évidence en faire davantage pour renforcer les DPI canadiens afin de remettre la pays au premier plan des investissements dans la recherche et le développement des sciences de la vie, de la technologie de l'information et d'autres secteurs.



## RECOMMANDATIONS

1. Les gouvernements du Canada et des États-Unis, en partenariat avec l'industrie, doivent accroître leurs efforts pour cerner les domaines où la coopération réglementaire serait mutuellement avantageuse. Les deux gouvernements doivent mettre l'accent sur l'élimination des pratiques non efficaces et redondantes de même que des obstacles réglementaires inutiles dans les secteurs clés.
2. Le gouvernement du Canada doit s'assurer que la coopération réglementaire est l'une des politiques fondamentales de l'engagement du Canada à l'égard des États-Unis.
3. Les gouvernements du Canada et des États-Unis devraient examiner la possibilité de créer un processus d'examen réglementaire plus permanent et plus intégré. Il est de toute évidence nécessaire d'actualiser les institutions et les mécanismes actuels de gouvernance au moyen desquels les politiques de réglementation nord-américaines sont adoptées.
4. Le gouvernement du Canada devrait collaborer avec l'industrie dans le but d'améliorer, de modifier et de faire respecter les politiques, les programmes et les règlements relatifs à l'aérospatial et la défense actuellement en place au Canada.
5. Le gouvernement du Canada devrait continuer à exercer des pressions sur le gouvernement des États-Unis pour qu'il respecte son engagement de faire les réformes requises à ses régimes de contrôle des exportations et des importations.
6. Le gouvernement du Canada devrait éviter de créer un système de réglementation financière exagérément coûteux et complexe qui aura une incidence négative sur les entreprises canadiennes.
7. Le gouvernement du Canada devrait collaborer avec les provinces et les territoires dans le but d'éliminer les obstacles toujours présents à la mobilité de la main-d'oeuvre partout au Canada et continuer de renforcer l'ACI.
8. Le gouvernement du Canada doit collaborer avec l'industrie afin de recenser les domaines où une meilleure coopération réglementaire nationale est requise.
9. Le gouvernement du Canada doit immédiatement actualiser la loi canadienne sur le droit d'auteur afin de tenir compte de l'ère numérique moderne. Il est important que l'actualisation des lois canadiennes sur les droits d'auteur prévoit des lignes directrices claires, prévisibles et équitables, conformément aux objectifs énoncés de la législation.
10. Le gouvernement du Canada devrait accorder le pouvoir législatif requis et allouer des ressources suffisantes afin que les autorités frontalières puissent effectuer plus efficacement des recherches et détenir des expéditions présumées de biens contrefaits à la frontière dans le cadre de leurs fonctions (c.-à-d. sans qu'une plainte officielle ait été déposée).

# CHAPITRE 3 : LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE ET L'ENVIRONNEMENT

## Introduction

Canada et les États-Unis coopèrent depuis fort longtemps dans le domaine du développement des ressources et du commerce. Durant de nombreuses années, les deux pays ont cogéré avec succès les problèmes environnementaux transfrontaliers, par exemple la qualité de l'eau et la pollution de l'air. La principale manifestation de cet arrangement est la Commission mixte internationale (CMI) qui a été créée à titre de mécanisme de règlement des différends et de forum pour accroître la collaboration. Les autres accords comprennent notamment l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (1978), la Stratégie binationale sur les produits toxiques dans les Grands Lacs (1997) et l'Accord sur la qualité de l'air (1991). Toutefois, la force de ce partenariat sera mise à l'épreuve alors que la politique sur la sécurité énergétique et l'environnement évolue rapidement dans les domaines stratégiques les plus essentiels qui font face aux relations bilatérales à long terme.

## Politique environnementale

Même si le Canada doit élaborer ses propres politiques environnementales qui sont dans le meilleur intérêt des Canadiens, ces politiques doivent être compatibles, dans la mesure du possible, avec le système américain. Le Canada et les États-Unis partagent l'air, les terres

et les eaux du même continent. En raison de la nature transfrontalière de nombreuses préoccupations environnementales, l'élaboration des politiques environnementales en Amérique du Nord a toujours nécessité une coordination efficace. Ceci est un fait bien connu au Canada puisque près de 94 pour cent des Canadiens appuient la collaboration bilatérale avec les États-Unis en matière de politiques environnementales.<sup>38</sup> Les gouvernements du Canada et des États-Unis semblent également le comprendre et ils ont collaboré dans ce domaine. En 2009, le président Obama et le Premier ministre Harper ont reconnu la nécessité de favoriser le partenariat existant lorsqu'ils ont lancé le Dialogue sur l'énergie propre. Cette vision d'une économie dont l'énergie est à basse teneur en carbone vise principalement à encourager le développement et l'utilisation de technologies vertes tout en améliorant l'efficacité du réseau énergétique.

L'administration Obama a signalé que les changements climatiques sont hautement prioritaires sur le plan international et s'est engagée à développer des technologies vertes comme moyen de réduire la dépendance des Américains à l'égard des combustibles fossiles et comme source durable de création d'emplois. Le gouvernement du Canada devrait considérer cet intérêt particulier du gouvernement américain comme une occasion de collaborer avec lui dans le cadre de projets novateurs et d'attirer des investissements internationaux plus importants dans sa propre économie verte.



38 Cowen, James. « Threat to U.S. a Threat to Us, Canadians Say in Survey. » *The Montreal Gazette*. Avril 2009.

En avril 2010, la Déclaration d'intention (DI) pour une collaboration en sciences et technologies de l'énergie a été signée par des représentants des deux pays. La DI prévoit le cadre qui servira aux futures initiatives conjointes, par exemple le captage et le stockage du carbone et le développement de la bioénergie. Ces partenariats assureront une meilleure coopération dans le développement de sources d'énergie de remplacement et de technologies vertes. Parmi les nombreux projets qui tireront profit de cet accord, on compte le Projet d'atlas nord-américain du carbone qui met l'accent sur la cartographie des secteurs géographiques de l'Amérique du Nord où le captage et le stockage du carbone peuvent être possibles. De nombreux programmes novateurs dépendent d'une telle coopération bilatérale étroite. Par exemple, le Projet de surveillance du CO<sub>2</sub> de Weyburn peut contribuer à favoriser l'innovation et à améliorer la coopération dans le développement des technologies vertes. Le site de Weyburn, situé à proximité de la frontière du Dakota du Nord dans le sud de la Saskatchewan, est un programme de recherche international qui examine la viabilité économique du captage et du stockage du CO<sub>2</sub> dans des réservoirs souterrains.

Les deux gouvernements travaillent également de concert pour limiter la production de gaz à effet de serre (GES). Les GES sont un sous-produit de la combustion des combustibles fossiles et leurs émissions ont considérablement augmenté au cours du dernier siècle. Les partenaires nord-américains partagent un environnement commun; par conséquent, les objectifs de réduction des GES doivent être harmonisés pour être efficaces. Le Canada a fait un pas dans la bonne direction en promettant d'appairer l'engagement des États-Unis de réduire les émissions de GES de 17 pour cent par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2020. L'un des principaux contributeurs d'émissions de GES est le secteur du transport. En 2008, ce secteur représentait 27 pour cent des 734 mégatonnes d'émissions de GES produites au Canada.<sup>39</sup> Reconnaissant l'intégration des réseaux de transport nord-américains, les deux

gouvernements ont collaboré à l'adoption de nouveaux règlements. Par exemple, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il harmonisera les règlements ciblant les émissions de GES des nouveaux véhicules avec ceux des États-Unis à compter de 2011.<sup>40</sup> À la suite de ces propositions de règlements, il est prévu que le rendement moyen des émissions de GES des nouveaux véhicules produits en 2016 sera d'environ 25 pour cent inférieur à ceux vendus au Canada en 2008. L'adoption de normes cohérentes et compatibles qui ne désavantageront pas les fabricants de part et d'autre de la frontière est une initiative fort prisée.

La Chambre de commerce du Canada se réjouit de ces efforts et demande avec insistance au gouvernement du Canada de collaborer avec les États-Unis afin d'assurer que tous les efforts visant à lutter contre les changements climatiques ont un fondement scientifique et sont économiquement viables. Alors que les deux pays adoptent une réglementation et des politiques environnementales, il est essentiel qu'ils tiennent compte de la nature intégrée de l'économie nord-américaine. Toute action unilatérale risque de causer des dommages économiques graves. Par exemple, si le Canada devait établir un prix du carbone qui n'est pas harmonisé avec les niveaux américains, les entreprises canadiennes seraient des plus désavantagées par rapport à leurs contreparties américaines. Les effets d'un tel défaut d'harmonisation se répercuteraient dans la chaîne d'approvisionnement et entraveraient la capacité concurrentielle du Canada.

Bien que la collaboration avec les États-Unis soit importante, le Canada doit éviter d'attendre qu'ils agissent avant de prendre ses propres mesures. Bien que le Canada travaille de concert avec les États-Unis pour élaborer des politiques environnementales, cela ne signifie pas qu'il doit nécessairement imiter ce qui se fait aux États-Unis. Au lieu de cela, le Canada peut s'assurer que ses politiques et ses règlements sont adoptés de la façon qui est la plus avantageuse pour les citoyens et les entreprises du Canada.

39 Environnement Canada. « Sommaire sectoriel des émissions de gaz à effet de serre. » Dernière mise à jour : 30 avril 2010.

40 Chase, Steven; Kennan, Greg; Vanderklippe, Nathan. « Canada, U.S. Team Up To Restrict Auto Emissions. » *The Globe and Mail*. 15 avril 2010.

## RECOMMANDATIONS

Le gouvernement du Canada devrait :

1. Continuer de collaborer avec les États-Unis par le truchement du Dialogue sur l'énergie propre en développant des cadres commerciaux et réglementaires compatibles et en faisant la promotion des sciences et de la technologie pour lutter contre les changements climatiques et réduire les émissions de GES.
2. Assurer, dans la mesure du possible, que la nouvelle réglementation environnementale et les nouveaux systèmes d'établissement du prix des émissions sont compatibles avec les normes américaines et internationales.
3. Travailler de concert avec les États-Unis pour assurer que tout rajustement de la taxe frontalière est compatible avec l'OMC et prévisible et qu'il minimise le fardeau administratif des entreprises canadiennes.
4. Promouvoir des programmes pilotes bilatéraux qui peuvent contribuer à favoriser l'innovation et à améliorer la coopération dans le développement des technologies vertes, y compris l'échange d'information et l'identification des pratiques exemplaires.
5. Promouvoir la recherche conjointe dans le domaine de l'énergie propre comme moyen d'atténuer les effets négatifs des changements climatiques et encourager les investissements dans l'économie verte du Canada.

## Sécurité énergétique

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) prévoit que la consommation mondiale d'énergie augmentera de 45 pour cent d'ici 2030 et que l'Amérique du Nord consommera de 20 à 25 pour cent plus d'énergie qu'elle ne le fait aujourd'hui.<sup>41</sup> En raison des taux croissants de consommation, la sécurité énergétique devient rapidement un objectif majeur de nombreuses grandes puissances dans le monde et les États-Unis ne font pas exception.

La croissance économique repose sur l'utilisation de sources d'énergie stables. Malheureusement, deux sources principales d'énergie sont reliées à des préoccupations majeures en matière de sécurité. D'abord, de nombreux pays producteurs de pétrole sont dans des régions instables sur le plan géopolitique, ce qui signifie que la production est vulnérable aux interruptions. Ensuite, l'intérêt international croissant pour l'énergie

nucléaire signifie qu'il y a un besoin urgent de minimiser le risque de la prolifération posé par la technologie à double usage. Il n'est pas étonnant que la volonté de garantir l'approvisionnement énergétique américain soit devenue pratiquement une question de sécurité nationale.

En raison de la source considérable d'énergie stable, garantie et fiable que représente le Canada, il est essentiel qu'il mise sur l'attention que les États-Unis portent à la sécurité énergétique. Le Canada doit également reconnaître qu'aux yeux des États-Unis, la sécurité énergétique et les changements climatiques sont les deux côtés de la même médaille.<sup>42</sup> Le Canada a la chance de profiter de ressources énergétiques très importantes et se trouve campé dans une position de force pour répondre à la demande internationale croissante. Le Canada est un producteur majeur d'énergie et ce secteur représente une valeur de 70 milliards \$ du PIB canadien. Selon l'AIE, le Canada est le cinquième producteur

<sup>41</sup> International Energy Agency. « World Energy Outlook 2008. » 12 novembre 2008.

<sup>42</sup> Burney, Derek. « Canada-U.S. Relations at 150. » Observations faites lors de la Conférence Les 150 ans du Canada : relever le défi. Hôtel Hyatt Regency, Montréal. 28 mars 2010.

d'énergie le plus important au monde.<sup>43</sup> Chaque année, le secteur de l'énergie est responsable de 35 pour cent des investissements totaux du secteur privé et il procure de l'emploi à plus de 372 000 personnes. Depuis 1980, la production d'énergie du Canada a pratiquement doublé et le pays exporte maintenant plus de la moitié de l'énergie qu'il produit.

En 2009, le Canada était le plus important producteur de combustible à l'uranium qui est utilisé pour la production d'énergie nucléaire, le troisième plus important producteur de gaz naturel et d'hydroélectricité, le septième plus important producteur de pétrole brut et d'énergie nucléaire et le huitième plus important producteur de produits pétroliers.<sup>44</sup> En ce qui a trait aux relations du Canada avec les États-Unis, le Canada demeure le seul fournisseur le plus important d'énergie aux Américains et le seul consommateur le plus important des exportations d'énergie américaines. Autrement dit, le Canada est la clé de la sécurité énergétique américaine.

Toutefois, la demande croissante des consommateurs en regard de l'efficacité énergétique et les préoccupations croissantes au sujet des changements climatiques signifient que le secteur canadien de l'énergie doit se conformer aux meilleures normes environnementales possible. Le Canada doit se positionner comme source fiable d'énergie responsable et sécuritaire.

Il y a de nombreuses façons d'atteindre cet objectif.

D'abord, le Canada doit investir dans le développement de technologies vertes et de sources d'énergie deremplacement. Une telle gérance responsable atténuera non seulement les incidences négatives sur l'environnement, mais elle contribuera également à assurer une présence canadienne sur le marché américain. À défaut d'investir dans les technologies propres, le Canada court le risque de plier l'échine devant les concurrents, par exemple la Chine, qui ont non seulement investi substantiellement dans leur secteur de l'énergie, mais qui ont également accès à une main-d'oeuvre abondante et à bon marché.

Deuxièmement, le Canada doit mieux contrer le discours réprobateur entourant « l'énergie sale du Canada ». Le lobby environnemental américain a mobilisé une

campagne efficace contre l'importation des produits des sables bitumineux canadiens et il risque d'y avoir de nouveaux obstacles commerciaux ciblant le pétrole canadien. Le Canada doit refaire son image en parlant franchement des problèmes actuels et en mettant en évidence les efforts qui sont faits pour les régler. Des progrès importants ont été accomplis pour minimiser l'empreinte environnementale des sables bitumineux et ce secteur devient rapidement un centre d'innovation de la technologie verte. Par exemple, l'Alberta a été le premier gouvernement nord-américain à réglementer les réductions de GES des installations industrielles émettant plus de 100 000 tonnes d'équivalents en CO<sub>2</sub> par année.<sup>45</sup> Trois ans après avoir adopté cette réglementation, les entreprises de tous les secteurs ont été en mesure de réduire leurs émissions de plus de 17 millions de tonnes.<sup>46</sup> Ce ne sont pas toutes les sources d'importations américaines qui peuvent se vanter d'une telle réussite.

Le Canada est également une source d'énergie conventionnelle et non conventionnelle. Par exemple, le Canada pourrait facilement augmenter son volume d'exportations d'hydroélectricité aux États-Unis. L'hydroélectricité est une source d'énergie propre, fiable et renouvelable. De nombreux États américains ont adopté les programmes des Normes du portefeuille de carburants renouvelables (NPCR) et ont reconnu que l'hydroélectricité est une source d'énergie renouvelable. Toutefois, une telle reconnaissance par le Congrès des États-Unis et les législateurs des États américains serait une étape importante permettant d'augmenter les exportations canadiennes d'électricité vers les États-Unis. Bien que de nombreux efforts soient investis à Washington, il faut que le Canada développe davantage ses relations avec les législateurs et les responsables des orientations politiques des États-Unis au niveau des États pour mettre vraiment en évidence les avantages de l'approvisionnement énergétique canadien.

En raison de l'augmentation de l'importance de la sécurité énergétique, il est évident que le Canada a besoin d'une stratégie d'énergie durable. L'an dernier, après des consultations exhaustives avec ses membres à l'échelle du pays, la Chambre de commerce du Canada a publié un rapport intitulé *Relancer la prospérité*

43 International Energy Agency. « Key World Energy Statistics. » 2008.

44 International Energy Agency. « Key World Energy Statistics. » 2009.

45 Gouvernement de l'Alberta. « Alberta in the World. » 2010.

46 Gouvernement de l'Alberta. « Alberta's Clean Energy Story. » 2010.

*canadienne*. Ce rapport invite tous les ministères et organismes du gouvernement du Canada à se regrouper avec les intervenants de l'industrie pour élaborer une stratégie d'énergie durable canadienne qui appuierait la croissance économique et le développement responsable du secteur canadien de l'énergie.

Cette stratégie doit être fondée sur le principe selon lequel le développement de l'énergie canadienne profitera à tout le pays et à l'Amérique du Nord. La perte potentielle en raison de l'inaction est élevée, tant au chapitre des emplois et des possibilités que de la prospérité. Non seulement l'élaboration d'une telle stratégie renforcera la confiance des investisseurs dans notre production d'énergie, mais elle aidera également les entreprises canadiennes à être concurrentielles sur les marchés internationaux. Cette stratégie énergétique, si elle est bien conçue, renforcerait la capacité du Canada d'exporter diverses sources d'énergie, procurant ainsi à l'Amérique du Nord un approvisionnement énergétique stable, garanti et abordable. Au-delà de la création d'une stratégie énergétique nationale, le Canada doit collaborer avec les États-Unis pour développer conjointement une approche continentale à l'égard des politiques énergétiques et environnementales afin d'assurer que les intérêts canadiens sont protégés. Une cohérence réglementaire bilatérale permettra de faire un commerce ouvert de l'énergie, d'envoyer des signaux clairs à l'industrie et d'attirer des investissements dans le secteur de l'énergie investissement à l'échelle de l'Amérique du Nord. Les gains d'une telle coopération pour les deux pays sont évidents.

Finalement, aucune discussion sur la sécurité énergétique ne saurait être complète sans parler de la nécessité d'investir davantage dans l'infrastructure énergétique nord-américaine. De tels investissements devraient mettre l'accent sur le réseau électrique, les pipelines de pétrole et de gaz naturel et le réseau de transport partagé. Une grande partie de la production d'énergie nord-américaine repose fortement sur une infrastructure périmée qui ne peut plus garder le rythme de la demande. Par exemple, le Canada et les États-Unis dépendent tous les deux de réseaux électriques construits il y a plusieurs décennies et qui n'ont tout simplement pas la capacité de répondre aux demandes d'énergie du 21<sup>e</sup> siècle. Le développement de technologies de réseaux intelligents, une meilleure gestion du réseau et la numérisation du système de distribution peuvent rendre la livraison de l'énergie plus fiable. Les États-Unis ont déjà investi des montants importants dans le développement de technologies de « réseaux intelligents » qui amélioreront l'efficacité

de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement énergétique. En raison de l'importance du commerce latéral d'énergie, le système canadien doit être une partie compatible et fiable des systèmes de distribution des deux pays.

## RECOMMANDATIONS

1. Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient collaborer avec le secteur canadien de l'énergie afin de promouvoir le Canada comme source d'énergie sécuritaire, responsable et garantie, particulièrement auprès des États ainsi que des responsables des orientations politiques et des législateurs américains locaux.
2. Le gouvernement du Canada devrait élaborer une stratégie énergétique nationale qui comprend un cadre de réglementation prévisible et qui encourage les investissements du secteur privé dans le secteur de l'énergie.
3. Les gouvernements du Canada et des États-Unis devraient collaborer dans le but d'élaborer une stratégie énergétique continentale qui répond au besoin d'investir conjointement dans l'infrastructure, d'assurer une cohérence réglementaire et de tenir compte des préoccupations environnementales mutuelles.
4. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, de concert avec l'industrie canadienne, devraient accroître leurs efforts afin de trouver toutes les sources d'énergie renouvelable, y compris l'hydroélectricité, reconnues comme sources d'énergie renouvelables par le Congrès des États-Unis et les législateurs américains.
5. Le gouvernement du Canada devrait travailler de concert avec les États-Unis afin d'assurer sa sécurité énergétique continentale en investissant dans le développement d'une technologie de réseau intelligent et d'une infrastructure énergétique. Il est plus particulièrement nécessaire de renforcer et d'étendre la connexion des réseaux électriques nord-américains en facilitant l'autorisation et la construction d'une nouvelle infrastructure énergétique.

## Introduction

La réussite ininterrompue du partenariat économique Canada - États-Unis repose sur une frontière fonctionnelle. Chaque jour, des biens reliés aux activités commerciales d'une valeur de plus de 1.6 milliard \$ et 300 000 personnes franchissent la frontière.<sup>47</sup> Onze millions d'emplois, soit huit millions aux États-Unis et trois millions au Canada, reposent sur les relations commerciales bilatérales. Un tiers du commerce bilatéral est relié aux livraisons de biens d'entrée entre des entreprises. La gestion fructueuse de la frontière a non seulement la capacité de remettre les économies nord-américaines sur les rails, mais elle est également essentielle à la vitalité des chaînes d'approvisionnement nord-américaines.

Depuis 2001, la quantité de frais et d'inspections a considérablement augmenté. À ceci, s'est ajouté un plus grand nombre d'amendes pour des infractions mineures, la superposition de règlements, une plus grande complexité réglementaire, des délais incertains et des contraintes au niveau de l'infrastructure. Lorsqu'on les combine, tous ces facteurs drainent le bénéfice net des entreprises et entravent inutilement et dangereusement la libre circulation des biens et des personnes légitimes. Par exemple, entre 2007 et 2009, des amendes de près de 30 millions \$ ont été imposées à l'industrie en vertu du Régime de sanctions administratives pécuniaires (RSAP).<sup>48</sup> L'inefficacité croissante de la frontière canado-américaine coïncide avec le retrait de tels obstacles par les principaux concurrents en Amérique du Nord. Les États-Unis ont éliminé un bon nombre des barrières internes non tarifaires au commerce et sont bien engagés dans la voie de l'intégration de l'environnement frontalier. Les avantages concurrentiels de l'ALE entre le Canada et les États-Unis et de l'ALENA sont dilapidés en raison des coûts de la conformité, des frais et des délais qui causent plus de dommages à la base industrielle nord-américaine que nos concurrents étrangers n'auraient jamais même osé l'espérer.

Les citoyens canadiens et américains savent que le système actuel de gestion des frontières doit être réorganisé. Un sondage effectué par Nanos en 2009 indiquait que 85.7 pour cent des Canadiens croyaient que la circulation transfrontalière des biens et des personnes devait être améliorée.<sup>49</sup> Un sondage similaire indiquait qu'environ 71 pour cent des Canadiens et 75 pour cent des Américains croyaient qu'une meilleure coopération est requise pour la sécurité de la frontière.<sup>50</sup> Les petites entreprises ont également indiqué que les barrières tarifaires étaient le principal obstacle au commerce avec les États-Unis.<sup>51</sup>

Malgré le fait que tous reconnaissent généralement que les opérations frontalières doivent être améliorées, les progrès jusqu'à présent sont beaucoup trop lents. Par exemple, l'Accord sur la frontière intelligente de 2001 et le Partenariat pour la sécurité et la prospérité de 2005 ont peu contribué à réduire la bureaucratie à laquelle font face les entreprises. La frustration augmente au Canada et aux États-Unis puisqu'un bon nombre des mesures qui pourraient corriger le problème n'ont pas encore été adoptées.

Une réforme en profondeur de la politique frontalière est requise. Au lieu de servir de mur entre les pays, la frontière doit être réorganisée comme un autre maillon de la chaîne d'approvisionnement. Cet objectif peut être atteint sans porter atteinte à l'intégrité physique des deux pays. Les politiciens ont trop longtemps évité de promouvoir une approche périmétrique de la frontière. Cette approche viserait principalement à assurer que le fret et les voyageurs qui entrent sur le continent nord-américain sont connus bien avant d'y arriver, tout en assurant que la frontière interne devient plus transparente pour légitimer le passage des biens et des personnes. En raison du climat économique mondial changeant et de la concurrence accrue des nouveaux marchés, cette redéfinition qui permettra de réduire les préjudices à la base industrielle intégrée du Canada est essentielle.

47 Le Département d'État américain. « Background Note: Canada. » 2008.

48 Tower, Courtney. « Oh My, How They Do Add Up The AMPS Fines Laid Bare. » *Bar Code Border*. Juin 2010.

49 Note 38 ci-dessus.

50 Eagles, Munroe; Nikita, Nanos; Kolundzic, Daniel. « The Public Opinion Environment for Canada-American Relations: 2005-2009. » 2009.

51 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. « Rapport sur le commerce. » Octobre 2004.

Le travail visant à réduire le marasme qui prévaut à la frontière doit avoir trois résultats stratégiques. D'abord, il doit améliorer la sécurité des citoyens nord-américains en augmentant la participation aux programmes pour les négociants et les voyageurs préapprouvés. Ce faisant, les agences frontalières pourront concentrer leurs ressources limitées dans les secteurs qui en ont le plus besoin. Deuxièmement, il doit améliorer la présivibilité de la frontière quant au temps d'attente, aux inspections et aux frais et être assorti de normes et d'un engagement envers le service. La prospérité économique à long terme des deux pays nécessite la rationalisation des chaînes d'approvisionnement et un accès plus facile à la frontière. Troisièmement, une meilleure gestion de la frontière renforcerait la croissance économique en facilitant la circulation des biens et des personnes légitimes.

## À la recherche d'un équilibre

En 2008 et en 2009, la Chambre de commerce du Canada et la Chambre de commerce des États-Unis ont établi un partenariat comptant plus de 40 associations de gens d'affaires des deux côtés de la frontière dans le but de recommander des mesures qui permettraient de réduire les coûts frontaliers tout en renforçant la sécurité. Les recommandations mises de l'avant dans le rapport de 2009, *À la recherche d'un équilibre : la frontière commune de l'avenir*, comprennent des mesures sécuritaires de la période postérieure aux événements du 11 septembre 2001 et ont été conçues pour compléter les recommandations du rapport de 2008. Un sommaire des principales conclusions du rapport est présenté ci-après.

### Le coût élevé de la préapprobation de négociant

Les gouvernements du Canada et des États-Unis comprennent qu'il est nécessaire de concentrer les ressources limitées des agents frontaliers là où le besoin se fait le plus sentir, c'est-à-dire le fret et les voyageurs inconnus. Au cours des dernières années, des progrès ont été accomplis en ce qui a trait à

l'amélioration des programmes de négociants et de voyageurs préapprouvés. Des programmes tels que Expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES), NEXUS, le Programme d'autocotisation des douanes (PAD), le programme Customs-Trade Partenariat against Terrorism (C-TPAT) et Partenaires en protection (PEP) sont tous d'excellentes façons de réduire la congestion à la frontière en permettant aux fonctionnaires des douanes de mettre l'accent là où le besoin se fait le plus sentir.

La Chambre de commerce du Canada encourage fortement de tels programmes volontaires. Toutefois, il est souvent coûteux d'obtenir une préapprobation de négociant ou de voyageur et, jusqu'à présent, les avantages sont limités. Par exemple, il faut parfois attendre plusieurs années pour obtenir la certification des programmes de négociants préapprouvés et son coût peut s'élever à plus de 100 000 \$.<sup>52</sup> Bien que les grandes entreprises ne considèrent pas nécessairement ces frais trop élevés, les petites et les moyennes entreprises ont beaucoup de difficulté à justifier ces coûts. De plus, de nombreuses entreprises ont indiqué qu'il fallait affecter des employés compétents à temps plein à ce travail pour assurer la conformité. Des chevauchements parmi des programmes dans des domaines tels que l'évaluation du risque, les conditions de programme et les interactions avec les clients entraînent d'autres complications pour les participants. Il est nécessaire de diminuer les redondances en intégrant les programmes de négociants préapprouvés et de mieux harmoniser les programmes du Canada avec ceux des États-Unis.

Les personnes qui sont les plus tributaires de la frontière se sont dites inquiètes du fait que les deux gouvernements comptent sur les frais pour couvrir les coûts de fonctionnement d'une frontière de plus en plus complexe. Par exemple, les frais de l'Animal and Plant Health Inspection Service (APHIS) américain s'appliquent aux véhicules et aux voyageurs qui entrent aux États-Unis. Les montants collectés au moyen des frais sont ensuite détournés pour couvrir les coûts des inspections de certains produits agricoles importés aux États-Unis. L'estimation du coût total des frais de l'APHIS pour les entreprises transfrontalières est de 78 millions \$ par année.<sup>53</sup> L'imposition de frais d'utilisation est une mesure inutile qui tend à décourager l'utilisation de la frontière. Dans le cas des personnes qui sont les plus

<sup>52</sup> La Chambre de commerce du Canada; la Chambre de commerce des États-Unis. « À la recherche d'un équilibre : la frontière commune de l'avenir. » 2009.

<sup>53</sup> *Ibid.*

tributaires de la frontière, par exemple les participants aux programmes de négociants préapprouvés, ces frais s'ajoutent aux coûts reliés à la participation aux programmes volontaires.

Du point de vue de la sécurité, les avantages de mettre l'accent sur les négociants et les voyageurs inconnus sont évidents. Malheureusement, les entreprises doivent au moins percevoir des avantages de participer à ces programmes. Les délais sont toujours un problème puisque les files d'attente vont souvent au-delà des entrées des voies réservées d'EXPRES et de NEXUS, forçant les participants à ces programmes à attendre malgré le fait qu'ils ont payé pour obtenir un accès rapide. Les frais additionnels, les amendes élevées pour les infractions et l'assujettissement à des inspections secondaires, voilà tous des problèmes qui ont été notés par les participants à ces programmes.

L'élargissement des programmes de négociants préapprouvés à d'autres ministères du gouvernement dont les mandats ont trait aux services frontaliers aurait une incidence positive sur la participation de l'industrie. Ces programmes sont actuellement administrés par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et l'Agence de protection des frontières et des douanes (CBP) américaine, mais l'inclusion d'autres agences, par exemple l'Agence canadienne d'inspection des aliments ou la Food and Drug Administration américaine, interpellerait un grand nombre d'industries qui sont assujetties à un examen préliminaire par ces autres ministères du gouvernement.



## RECOMMANDATIONS

1. Les gouvernements du Canada et des États-Unis devraient établir un programme pilote de négociants préapprouvés pour les entreprises qui sont réglementées par des agences gouvernementales autres que l'ASFC et la CBP, par exemple les importateurs d'aliments à faible risque du Canada et des États-Unis. Un plus grand nombre d'entreprises seraient alors en mesure de participer aux programmes de négociants préapprouvés, ce qui protégerait une plus grande partie de la chaîne d'approvisionnement et rendrait le passage de la frontière plus prévisible pour les entreprises.
2. Le gouvernement du Canada devrait s'efforcer de réduire les redondances, minimiser les coûts et maximiser les avantages des programmes de négociants préapprouvés en harmonisant les programmes déjà en place tant au Canada qu'aux États-Unis.

### **Atteindre une masse critique de documentation sur les voyages transfrontaliers**

On ne peut que louer la qualité du travail effectué pour communiquer les nouvelles exigences relatives à l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (IVHO) qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009. La Chambre de commerce du Canada se réjouit de l'acceptation des divers documents de voyages conformes à l'IVHO, par exemple le permis de conduire Plus (PC Plus) et les cartes d'identité, NEXUS et EXPRES. En réussissant à bien communiquer les nouvelles exigences au grand public, la transition n'en a été que plus facile. Toutefois, les gouvernements du Canada et des États-Unis doivent investir plus d'efforts pour promouvoir et élargir les avantages de la participation à ces programmes et encourager une participation plus importante. Par exemple, le gouvernement du Canada a lancé récemment un programme pilote dans un nombre limité d'aéroports où les cartes NEXUS sont utilisées pour accélérer les procédures et accroître la sécurité nationale. La Chambre de commerce du Canada est d'avis que cette initiative est la bienvenue et encourage le gouvernement à examiner la possibilité d'étendre le projet à d'autres points d'entrée.

## RECOMMANDATIONS

Le gouvernement du Canada devrait :

1. Étendre NEXUS afin d'inclure une option volontaire pour traiter un grand nombre d'entrées de voyageurs d'affaires qui ont besoin d'une approbation de visa de l'ALENA pour entrer dans l'un ou l'autre pays. Le stockage de l'information concernant le visa sur les cartes NEXUS permettrait aux autorités frontalières d'être mieux préparés pour prendre des décisions au sujet des entrées.
2. Examiner la possibilité d'étendre le programme NEXUS à des fins nationales afin d'accélérer le passage aux zones d'inspection du Canada.

### Délais à la frontière

La diminution du commerce entre le Canada et les États-Unis causée par la crise économique a eu une incidence directe sur le nombre de passages à la frontière. En 2009, les exportations du Canada aux États-Unis par camion ont diminué de 31 pour cent alors que les exportations des États-Unis au Canada par le même mode de transport ont diminué de 27 pour cent.<sup>54</sup> Heureusement, il y a des signes de reprise. Durant le premier trimestre de 2010, le nombre de camions qui ont traversé le pont Ambassador entre Détroit et Windsor a augmenté de 22 pour cent. Bien que le débit routier n'ait pas encore repris son rythme habituel, l'augmentation sentie a de quoi se réjouir et d'espérer un retour au débit qui prévalait avant la crise.

Alors que le volume des changes commerciaux augmente, les problèmes structurels à la frontière qui n'ont pas encore été réglés entraîneront encore une fois des délais. Ces délais ralentiront le rythme de la reprise économique en limitant l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement. Il est important de se rappeler que les délais de 2007 qui ont causé des embouteillages si monstrueux que le ministère ontarien des Transports a été forcé d'installer des toilettes portatives pour les

voyageurs piégés le long de l'autoroute 402 sont survenus à un moment où le trafic commercial avait diminué de 4 pour cent par rapport à l'année précédente.<sup>55</sup> En l'absence d'un développement et d'investissements adéquats dans l'infrastructure frontalière actuelle, il ne fait aucun doute que des délais similaires se feront à nouveau sentir.

Les intervenants de l'industrie ont recensés plusieurs facteurs qui contribuent à des délais d'inspections et à des périodes d'attente imprévisibles à la frontière, y compris une infrastructure frontalière lacunaire, une formation déficiente des fonctionnaires des douanes, une dotation inadéquate aux points de passage de la frontière, un manque de technologies modernes, une information incomplète concernant les mises à jour de sécurité et des exigences réglementaires ainsi que des procédures et des processus redondants.

Un élément qui a été point du doigt à de nombreuses reprises par les entreprises comme source de délais à la frontière est la confusion entourant les exigences d'admissibilités. Chaque année, de nouvelles exigences et de nouveaux règlements et sont imposés aux entreprises qui font des affaires transfrontalières. Les entreprises doivent marcher de pair avec les changements apportés aux exigences en matière de rapports afin d'éviter les délais causés par des inspections non conformes, inutiles et intempestives. Par exemple, le Canada et les États-Unis ont tous deux entrepris de collecter électroniquement les données sur les importations et les exportations. Bien que cette initiative soit bien accueillie, de nombreux problèmes à cet égard préoccupent les entreprises. D'abord, cette information est collectée électroniquement uniquement par les agences frontalières, ce qui signifie que les entreprises doivent aussi envoyer un double exemplaire des rapports aux autres ministères du gouvernement. De plus, les entreprises sont particulièrement préoccupées par le fait que les nouvelles exigences ignorent la réalité de la chaîne d'approvisionnement en demandant des renseignements qu'il est difficile, coûteux et parfois impossible de collecter. Les deux gouvernements doivent s'assurer que les changements apportés aux politiques ou aux règlements qui concernent la frontière sont communiqués efficacement au milieu des affaires et qu'ils consultent l'industrie afin de s'assurer que ces changements sont conçus pour minimiser la bureaucratie.

<sup>54</sup> Fuestch, Michele. « Transport Topics. » 2009.

<sup>55</sup> Public Border Operators Association.

Un autre élément nécessitant une meilleure attention est des investissements conjoints dans l'infrastructure frontalière pour assurer que les points de passage de la frontière sont en mesure de traiter la demande future. Par exemple, la valeur des échanges commerciaux qui passent par le pont Ambassador à Détroit est de 130 milliards \$ par année et plus de 68 000 personnes et 8 000 camions le franchissent tous les jours.<sup>56</sup> Étant donné que durant les 30 prochaines années on s'attend à ce que nombre soit de plus du double, il est particulièrement important que l'infrastructure frontalière soit en mesure de répondre à la demande croissante.<sup>57</sup> En avril 2009, le gouvernement du Canada a offert un montant de 550 millions \$ au gouvernement du Michigan pour l'aider à couvrir les coûts de la partie américaine du Passage international de la rivière Detroit (PIRD) qui ajouterait un passage public additionnel. Alors que les gouvernements du Canada et des États-Unis s'apprentent à investir dans l'infrastructure frontalière, ils doivent s'assurer que ces investissements sont conçus de façon à tenir compte des préoccupations concernant la sécurité et de la demande future.

Bien qu'ils soient essentiels à la fonctionnalité de la frontière, ces investissements dans l'infrastructure frontalière doivent être combinés à une meilleure dotation, une meilleure formation et de meilleures heures de service dans les ports d'entrée majeurs. Même si la frontière est un élément essentiel des chaînes d'approvisionnement nord-américaines, les postes frontaliers ne fonctionnent pas tous à pleine capacité durant les heures de pointe des activités commerciales. Comme les modèles de trafic sont très prévisibles, les modèles de dotation et d'heures de service devraient être fondés sur le volume prévu plutôt que le moment de la journée. En fondant les besoins de dotation sur les heures d'arrivée connues, les expéditions pourraient franchir la frontière plus rapidement tout en diminuant une partie de la congestion durant les heures de pointe des voyages d'agrément. De nombreuses entreprises ont noté que leurs biens sont retenus à la frontière en attendant qu'ils soient inspectés par d'autres ministères du gouvernement. La disponibilité préétablie du personnel d'autres ministères du gouvernement, par exemple les inspecteurs de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, permettrait également de diminuer les délais du trafic commercial.

Enfin, il est nécessaire de mettre en place une méthode unique et précise de collecte d'information sur le temps d'attente à la frontière. Plusieurs ministères du gouvernement des deux côtés de la frontière ont entrepris une collaboration sur le déploiement de mesures et d'une diffusion automatisées des données sur le temps d'attente. Ceci est une initiative qui arrive à point, mais elle devrait être combinée à l'achèvement de l'Étude préliminaire binationale du temps d'attente à la frontière qui est entreprise par le Département des transports américain, l'Agence de protection des frontières et des douanes américaine et l'Agence des services frontaliers du Canada. Lorsqu'elle sera terminée, les données collectées par l'étude devront être utilisées pour développer des modèles de dotation précis et pour déployer la technologie requise, par exemple l'utilisation de lecteurs d'identification par radiofréquence (IR) à tous les points de passage de la frontière.

## RECOMMANDATIONS

1. Les gouvernements du Canada et des États-Unis devraient collaborer afin de développer des modèles de dotation précis pour les services frontaliers qui tiennent compte et répondent à la demande, y compris celle des autres ministères du gouvernement dont les mandats ont trait à la frontière, afin de faire des inspections et d'offrir des services de soutien permanents aux principaux points de passage de la frontière.
2. Le Département des transports américain, l'Agence des services frontaliers du Canada et l'Agence de protection des frontières et des douanes américaine devraient terminer l'Étude préliminaire binationale du temps d'attente à la frontière.

<sup>56</sup> Transport Canada. «Le Canada annonce une autre étape pour accélérer la construction du nouveau passage frontalier Windsor-Détroit.» Avril 2010.

<sup>57</sup> *Ibid.*

## Un plan de mesures d'urgence pour la frontière

Il y a de nombreux facteurs qui pourraient entraîner une fermeture de la frontière, y compris une pandémie, une attaque terroriste ou une catastrophe naturelle. Une telle fermeture aurait une incidence majeure sur les chaînes d'approvisionnement nord-américaines et sur la stabilité américaine.

Les gouvernements du Canada et des États-Unis ont tous deux reconnu qu'il était d'une importance primordiale de préserver la fonctionnalité de la frontière et de s'assurer que les personnes et les biens prioritaires peuvent franchir la frontière durant une situation d'urgence. En 2009, l'ASFC a publié son *Plan pour la circulation transfrontalière des biens et des personnes pendant et après une urgence*. Bien que le développement de ce plan soit une initiative heureuse, l'ASFC doit continuer de collaborer avec la CBP pour développer un plan conjoint de mesures d'urgence. Ce plan devrait tenir compte du Cadre conjoint de 2009 pour la circulation transfrontalière des biens et des personnes pendant et après une urgence.

### RECOMMANDATION

Les gouvernements du Canada et des États-Unis devraient travailler de concert avec leurs agences régionales et avec leur secteur des affaires des deux côtés de la frontière pour mettre en place dès maintenant un plan d'action de mesures d'urgence pour la frontière dans le but de gérer pour la circulation transfrontalière des biens et des personnes pendant et après une fermeture partielle ou totale de la frontière.

## Un trou dans la frontière

Bien que les gouvernements du Canada et des États-Unis doivent collaborer pour faciliter le commerce et les voyages légitimes, ils doivent également coordonner les efforts pour protéger la frontière. Un domaine auquel les deux gouvernements devraient accorder une attention immédiate est le commerce illicite. Bien que la plupart des pays aient fait de bons progrès pour améliorer la sécurité à des points de passage reconnus de la frontière, le trafic illicite d'armes, de personnes, de drogues et de tabac demeure un problème majeur le long de certaines parties de la frontière. Par exemple, la région de Cornwall est devenue un axe central pour le trafic des armes, du tabac, de narcotiques et de personnes. Plusieurs experts canadiens en sécurité croient depuis longtemps que la route de la contrebande est un point d'entrée potentiel de menaces plus graves, par exemple le terrorisme.<sup>58</sup>

Les produits du tabac à eux seuls sont devenus une source majeure de revenus pour les organisations criminelles et, au cours des dernières années, la production et le commerce des produits du tabac de contrebande ont attiré plus de 175 organisations criminelles ou terroristes connues, y compris les Hells Angels et le Hezbollah. Selon la GRC, 75 pour cent des groupes impliqués dans la contrebande des produits du tabac participent également à d'autres formes de trafic.<sup>59</sup>

Le problème s'est aggravé au point où, en 2008, les saisies de cartouches de cigarettes, de sacs d'emballage réutilisables de cigarettes et de tabac haché fin dans cette région représentaient 38 pour cent et 42 pour cent des saisies à l'échelle nationale.<sup>60</sup> Les saisies de tabac de contrebande en 2008 étaient à des niveaux records et les achats de tabac illicite représentaient 32,7 pour cent du marché canadien du tabac, une augmentation de près de 11 pour cent par rapport à 2007.<sup>61</sup> L'expansion du marché de la contrebande a eu une incidence négative sur les

58 Blackwell, Tom. « The New Big Tobacco: Contraband Capital. » *The National Post*. 21 septembre 2010.

59 Surintendant principal Joe Oliver. Comparation devant le Comité de la sécurité publique. Avril 2010.

60 La Gendarmerie royale du Canada. « Stratégie de lutte contre le tabac de contrebande : Rapport d'étape 2008-2009. » 2009.

61 The GfK Group. « Illegal Tobacco Sales: A Crisis for Canadians. National Study for the Canadian Tobacco Manufacturers' Council. » Septembre 2008.

recettes fiscales fédérales et provinciales, une estimation évaluant les pertes à plus de 1 milliard \$ chaque année.<sup>62</sup> Cette perte de revenus va directement dans la poche des organisations criminelles. Le trafic illégal de cigarettes a également une incidence sur la santé des Canadiens. Il n'y a pas de contrôle de la qualité des produits du tabac de contrebande ou d'application des règlements interdisant leur vente à des mineurs. Il est important d'accroître la sensibilisation au sujet des dangers et de la nature illégale de ces produits, particulièrement auprès des jeunes.

Le gouvernement du Canada a reconnu l'étendue du problème et la GRC ainsi que l'ASFC ont entrepris plusieurs initiatives pour lutter contre la contrebande au cours des dernières années. Depuis avril 2008, 25 organisations criminelles impliquées dans le commerce illicite du tabac ont été démantelées et 740 accusations ont été portées en vertu de la Loi sur l'accise de 2001.<sup>63</sup>

En 2009, le nombre d'accusations portées a augmenté à 770 et en avril 2010, pour la première fois dans l'histoire canadienne, une personne accusée de gangstérisme a été condamnée pour sa participation à la contrebande du tabac.<sup>64</sup>

De façon plus urgente, le problème doit être réglé à sa source. Selon le surintendant principal Joe Oliver (directeur général, Intégrité de la frontière, Gendarmerie royale du Canada), pour connaître du succès, les efforts d'exécution de la loi doivent être combinés à de « meilleurs partenariats et une meilleure coordination, sur le plan national et international ». <sup>65</sup> La seule façon de combler de tels trous dans la frontière est d'améliorer la coordination et la coopération entre les agences gouvernementales pertinentes au Canada et aux États-Unis, particulièrement le long des routes de contrebande bien connue, par exemple celle de la région de Cornwall.

## RECOMMANDATIONS

Le gouvernement du Canada doit :

1. Continuer d'exercer des pressions sur le gouvernement des États-Unis pour empêcher les marchandises d'entrer en contrebande sur le territoire du Canada.
2. S'assurer que les lois canadiennes reliées au commerce du tabac sont bien appliquées.
3. Continuer d'encourager la collaboration et la coordination entre les organismes et les ministères de part et d'autre de la frontière.
4. Améliorer les communications à l'intention du grand public sur les conséquences négatives et la nature illégale de la contrebande des produits du tabac.
5. S'assurer que la coopération au niveau des opérations visant à lutter contre la contrebande demeurent à l'ordre du jour des réunions bilatérales appropriées et travailler de concert avec les États-Unis pour régler le problème croissant.

<sup>62</sup> Gabler, Nachum; Katz, Diane. « Les taxes élevées sur le tabac encouragent la contrebande de cigarettes et le crime organisé. » Institut Fraser. Juillet 2010.

<sup>63</sup> *Note 60 ci-dessus.*

<sup>64</sup> *Note 59 ci-dessus.*

<sup>65</sup> *Ibid.*

# CONCLUSION

Lorsque l'ALENA est entré en vigueur, il faisait l'envie du reste du monde. Les partenaires nord-américains sont entrés dans une ère de réussite économique sans pareil. Au cours des 10 premières années de l'ALENA, le niveau des emplois a augmenté de 20 pour cent aux États-Unis alors que les exportations canadiennes vers les États-Unis ont monté en flèche. Depuis ce temps, des irritants mineurs ont peu à peu érodé les gains qui ont été faits il y a plus de 15 ans. Les signes de cette érosion étaient plus qu'évidents dans la réaction de l'Amérique à la crise financière. Les exigences des dispositions *Buy American* ont secoué notre confiance dans la force de la relation Canada - États-Unis et le temps et les efforts requis pour conclure l'AMP Canada-États-Unis n'auraient jamais dû être nécessaires. Bien que la disposition *Buy American* puisse avoir été le signe le plus remarquable de l'effritement des relations, il n'est pas le seul. Le Canada doit élaborer une stratégie toute particulière pour une mobilisation aux États-Unis qui met l'accent sur la mise en évidence des gains de l'arrangement bilatéral et qui fait la promotion du libre-échange.

Les entreprises nord-américaines continuent d'être écrasées sous le poids des différences réglementaires croissantes. La « tyrannie des petites différences » entre le Canada et les États-Unis non seulement augmente les coûts reliés aux affaires transfrontalières, mais nuit également à une plus grande intégration économique. Il y a plusieurs domaines où une meilleure coopération réglementaire serait non seulement plus logique, mais où elle est des plus nécessaires. Les écarts inutiles au niveau des normes de la santé et de la sécurité, le contrôle des émissions, l'étiquetage des produits et d'autres domaines représentent une occasion importante pour le

Canada et les États-Unis de travailler de concert dans le but de renforcer le partenariat économique. S'ils ne sont pas comblés, de tels écarts rendent les entreprises nord-américaines vulnérables à la concurrence internationale croissante.

La frontière est un autre domaine qui nécessite qu'on lui porte au plus tôt une plus grande attention. Une frontière du 21<sup>e</sup> siècle ne peut pas être définie comme une ligne physique sur une carte. Les défis de la sécurité moderne nécessitent de contenir la frontière en déterminant la nature des menaces bien avant qu'elles ne se produisent. Une telle approche périmétrique à l'égard de la sécurité permet de préciser les menaces bien avant qu'elles n'atteignent les rives nord-américaines. La concentration des ressources là où le besoin se fait le plus sentir, par exemple le fret et les voyages inconnus, faciliterait simultanément la légitimation du trafic transfrontalier. Le Canada et les États-Unis doivent tous deux continuer d'investir dans l'infrastructure frontalière, réduire le fardeau bureaucratique des entreprises, améliorer l'efficacité des programmes pour les négociants et les voyageurs préapprouvés et éliminer les frais et les règlements inutiles.

Le commerce, la coopération réglementaire et la frontière ont depuis longtemps occupé une place très importante dans l'ordre du jour des relations du Canada avec les États-Unis. Toutefois, le temps est maintenant venu pour le Canada d'adopter une approche de réflexion prospective à l'égard de son engagement avec les États-Unis. Le Canada doit tirer profit de ce fait en misant sur lui-même comme source sécuritaire, fiable et garantie d'énergie pour les États-Unis. Le Canada doit s'assurer que toutes les sources d'énergie canadiennes sont présentées aux États-Unis

comme une aux préoccupations concernant la sécurité énergétique américaine. À Washington, la politique environnementale et la politique de sécurité énergétique sont les deux côtés de la même médaille. Parallèlement, les deux pays doivent continuer de collaborer, par le truchement du Dialogue sur l'énergie propre, dans le cadre des politiques environnementales qui sont économiquement viables et durables.

Le Canada doit promouvoir de façon plus affirmée l'avantage naturel que procure la proximité, la langue et les chaînes d'approvisionnement Canada - États-Unis intégrées. Une campagne de promotion bien financée et bien orchestrée aux États-Unis et qui met l'accent sur l'importance des relations canado-américaines et l'atout économique que procure le marché nord-américain peut renforcer les liens entre les deux pays. La responsabilité d'un tel leadership ne repose pas sur les seules épaules du gouvernement du Canada. Le milieu des affaires, le secteur universitaire et chaque Canadien ont un rôle à jouer en traçant la route vers la réussite.

Un partenariat nord-américain plus vigoureux est inévitable. Il se produira ou bien par défaut, au fur et à mesure que les forces de la technologie, du commerce et de la sécurité commune lieront plus étroitement le Canada et les États-Unis, ou bien à la suite d'une conception, si des politiciens du milieu des affaires qui ont du leadership, entre autres, développent une vision convaincante d'une véritable collectivité nord-américaine. Le temps est venu pour le Canada de présenter aux États-Unis de nouveaux objectifs, de nouvelles idées et de nouveaux domaines pour un partenariat qui garantira non seulement l'avenir des deux économies, mais qui lancera également la relation dans une nouvelle direction plus prospère.

---

*Pour plus de renseignements, communiquer avec :*

*Leah Littlepage, directrice, Canada-États-Unis et politiques de transport | [llittlepage@chamber.ca](mailto:llittlepage@chamber.ca) | 613-238-4000 (250)*

# SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

## 1. Un problème croissant

Le gouvernement du Canada devrait :

- Mettre en place un mécanisme plus élaboré que le mécanisme de consultation accélérée dans l'AMP Canada - États-Unis afin d'assurer que les entreprises canadiennes ont accès aux projets d'approvisionnement aux États-Unis.
- Procéder rapidement pour donner suite à l'engagement de négocier un accord en matière de marchés publics permanent.
- Continuer à demander des exemptions aux dispositions *Buy American* dans des secteurs hautement intégrés où les entreprises canadiennes ont historiquement été en mesure de faire concurrence.
- Encourager et aider à fournir les ressources requises à une initiative bien financée et durable du secteur privé dans le but de promouvoir les intérêts du Canada aux États-Unis.

## 2. Protéger la propriété intellectuelle du Canada

- Les gouvernements du Canada et des États-Unis, en partenariat avec l'industrie, doivent accroître leurs efforts pour cerner les domaines où la coopération réglementaire serait mutuellement avantageuse. Les deux gouvernements doivent mettre l'accent sur l'élimination des pratiques non efficaces et redondantes de même que des obstacles réglementaires inutiles dans les secteurs clés.
- Le gouvernement du Canada doit s'assurer que la coopération réglementaire est l'une des politiques fondamentales de l'engagement du Canada à l'égard des États-Unis.
- Les gouvernements du Canada et des États-Unis devraient examiner la possibilité de créer un processus d'examen réglementaire plus permanent et plus intégré. Il est de toute évidence nécessaire

d'actualiser les institutions et les mécanismes actuels de gouvernance au moyen desquels les politiques de réglementation nord-américaines sont adoptées.

- Le gouvernement du Canada devrait collaborer avec l'industrie dans le but d'améliorer, de modifier et de faire respecter les politiques, les programmes et les règlements relatifs à l'aérospatial et la défense actuellement en place au Canada.
- Le gouvernement du Canada devrait continuer à exercer des pressions sur le gouvernement des États-Unis pour qu'il respecte son engagement de faire les réformes requises à ses régimes de contrôle des exportations et des importations.
- Le gouvernement du Canada devrait éviter de créer un système de réglementation financière exagérément coûteux et complexe qui aura une incidence négative sur les entreprises canadiennes.
- Le gouvernement du Canada devrait collaborer avec les provinces et les territoires dans le but d'éliminer les obstacles toujours présents à la mobilité de la main-d'œuvre partout au Canada et continuer de renforcer l'ACI.
- Le gouvernement du Canada doit collaborer avec l'industrie afin de recenser les domaines où une meilleure coopération réglementaire nationale est requise.
- Le gouvernement du Canada doit immédiatement actualiser la loi canadienne sur le droit d'auteur afin de tenir compte de l'ère numérique moderne. Il est important que l'actualisation des lois canadiennes sur les droits d'auteur prévoie des lignes directrices claires, prévisibles et équitables, conformément aux objectifs énoncés de la législation.
- Le gouvernement du Canada devrait accorder le pouvoir législatif requis et allouer des ressources suffisantes afin que les autorités frontalières puissent effectuer plus efficacement des recherches et détenir des expéditions présumées de biens contrefaits à la frontière dans le cadre de leurs fonctions (c.-à-d. sans qu'une plainte officielle ait été déposée).

# SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

## 3. Politique environnementale

Le gouvernement du Canada devrait :

- Continuer de collaborer avec les États-Unis par le truchement du Dialogue sur l'énergie propre en développant des cadres commerciaux et réglementaires compatibles et en faisant la promotion des sciences et de la technologie pour lutter contre les changements climatiques et réduire les émissions de GES.
- Assurer, dans la mesure du possible, que la nouvelle réglementation environnementale et les nouveaux systèmes d'établissement du prix des émissions sont compatibles avec les normes américaines et internationales.
- Travailler de concert avec les États-Unis pour assurer que tout rajustement de la taxe frontalière est compatible avec l'OMC et prévisible et qu'il minimise le fardeau administratif des entreprises canadiennes.
- Promouvoir des programmes pilotes bilatéraux qui peuvent contribuer à favoriser l'innovation et à améliorer la coopération dans le développement des technologies vertes, y compris l'échange d'information et l'identification des pratiques exemplaires.
- Promouvoir la recherche conjointe dans le domaine de l'énergie propre comme moyen d'atténuer les effets négatifs des changements climatiques et encourager les investissements dans l'économie verte du Canada.

## 4. Sécurité énergétique

- Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient collaborer avec le secteur canadien de l'énergie afin de promouvoir le Canada comme source d'énergie sécuritaire, responsable et garantie, particulièrement auprès des États ainsi que des responsables des orientations politiques et des législateurs américains locaux.

- Le gouvernement du Canada devrait élaborer une stratégie énergétique nationale qui comprend un cadre de réglementation prévisible et qui encourage les investissements du secteur privé dans le secteur de l'énergie.
- Les gouvernements du Canada et des États-Unis devraient collaborer dans le but d'élaborer une stratégie énergétique continentale qui répond au besoin d'investir conjointement dans l'infrastructure, d'assurer une cohérence réglementaire et de tenir compte des préoccupations environnementales mutuelles.
- Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, de concert avec l'industrie canadienne, devraient accroître leurs efforts afin de trouver toutes les sources d'énergie renouvelable, y compris l'hydroélectricité, reconnues comme sources d'énergie renouvelables par le Congrès des États-Unis et les législateurs américains.
- Le gouvernement du Canada devrait travailler de concert avec les États-Unis afin d'assurer sa sécurité énergétique continentale en investissant dans le développement d'une technologie de réseau intelligent et d'une infrastructure énergétique. Il est plus particulièrement nécessaire de renforcer et d'étendre la connexion des réseaux électriques nord-américains en facilitant l'autorisation et la construction d'une nouvelle infrastructure énergétique.

## 5. À la recherche d'un équilibre

- Les gouvernements du Canada et des États-Unis devraient établir un programme pilote de négociants préapprouvés pour les entreprises qui sont réglementées par des agences gouvernementales autres que l'ASFC et la CBP, par exemple les importateurs d'aliments à faible risque du Canada et des États-Unis. Un plus grand nombre d'entreprises seraient alors en mesure de participer aux programmes de négociants préapprouvés, ce

# SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

qui protégerait une plus grande partie de la chaîne d'approvisionnement et rendrait le passage de la frontière plus prévisible pour les entreprises.

- Le gouvernement du Canada devrait s'efforcer de réduire les redondances, minimiser les coûts et maximiser les avantages des programmes de négociants préapprouvés en harmonisant les programmes déjà en place tant au Canada qu'aux États-Unis.

## 6. Atteindre une masse critique de documentation sur les voyages transfrontaliers

Le gouvernement du Canada devrait :

- Étendre NEXUS afin d'inclure une option volontaire pour traiter un grand nombre d'entrées de voyageurs d'affaires qui ont besoin d'une approbation de visa de l'ALENA pour entrer dans l'un ou l'autre pays. Le stockage de l'information concernant le visa sur les cartes NEXUS permettrait aux autorités frontalières d'être mieux préparés pour prendre des décisions au sujet des entrées.
- Examiner la possibilité d'étendre le programme NEXUS à des fins nationales afin d'accélérer le passage aux zones d'inspection du Canada.

## 7. Délais à la frontière

- Les gouvernements du Canada et des États-Unis devraient collaborer afin de développer des modèles de dotation précis pour les services frontaliers qui tiennent compte et répondent à la demande, y compris celle des autres ministères du gouvernement dont les mandats ont trait à la frontière, afin de faire des inspections et d'offrir des services de soutien permanents aux principaux points de passage de la frontière.
- Le Département des transports américain, l'Agence des services frontaliers du Canada et l'Agence de protection des frontières et des douanes américaine devraient terminer l'Étude préliminaire binationale du temps d'attente à la frontière.

## 8. Un plan de mesures d'urgence pour la frontière

Les gouvernements du Canada et des États-Unis devraient travailler de concert avec leurs agences régionales et avec leur secteur des affaires des deux côtés de la frontière pour mettre en place dès maintenant un plan d'action de mesures d'urgence pour la frontière dans le but de gérer pour la circulation transfrontalière des biens et des personnes pendant et après une fermeture partielle ou totale de la frontière.

## 9. Un trou dans la frontière

Le gouvernement du Canada doit :

- Continuer d'exercer des pressions sur le gouvernement des États-Unis pour empêcher les marchandises d'entrer en contrebande sur le territoire du Canada.
- S'assurer que les lois canadiennes reliées au commerce du tabac sont bien appliquées.
- Continuer d'encourager la collaboration et la coordination entre les organismes et les ministères de part et d'autre de la frontière.
- Améliorer les communications à l'intention du grand public sur les conséquences négatives et la nature illégale de la contrebande des produits du tabac.
- S'assurer que la coopération au niveau des opérations visant à lutter contre la contrebande demeurent à l'ordre du jour des réunions bilatérales appropriées et travailler de concert avec les États-Unis pour régler le problème croissant.

*La préparation de ce document a été rendue possible grâce  
au soutien généreux de nos commanditaires :*

---

Commanditaires principaux



---

Commanditaire de projet



---

Commanditaires d'appui

**Gorman-Rupp of Canada Limited**

**Weyerhaeuser Company Limited**

**OTTAWA**

420 - 360 rue Albert  
Ottawa, ON  
K1R 7X7

) 613.238.4000  
☎ 613.238.7643

**TORONTO**

901 - 55 avenue University  
Toronto, ON  
M5J 2H7

) 416.868.6415  
☎ 416.868.0189

**MONTRÉAL**

709 - 1155 rue University  
Montréal, QC  
H3B 3A7

) 514.866.4334  
☎ 514.866.7296

**CALGARY**

PO Box 38057  
Calgary, AB  
T3K 5G9

) 403.271.0595  
☎ 403.226.6930

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA  
THE CANADIAN CHAMBER OF COMMERCE



**Chamber.ca**